BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4004 du Vendredi 25 Septembre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Reprise des activités académiques dans les facultés, écoles et instituts

(P.3)

CAMEROUN

Des manifestations réprimées par les forces de l'ordre

La mobilisation a été suivie des violences perpétrées sur les populations civiles ainsi que sur des journalistes-reporters

(P.7)

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

L'abbé Lambert Kionga, 20 ans de sacerdoce accomplis

(P.9)

HOMMAGE

Jean-Pascal Mongo Slhym, esthète du micro et de la plume

(P.5)

Editorial

Une presse libre ?

ABB France

Succursale du Congo de la société ABB France
Ayant son siège social: 7, boulevard d'Osny 95800 Cerg Saint Christophe, France
Adresse de la succursale: 88, avenue du Général de Gaulle, Centre-ville,
B.P.: 1306
Pointe-Noire, République du Congo RCCM: CG/PNR/14 B 535

Aux termes du procès-verbal de décision du Président de la société ABB France en date du 30 janvier 2018, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 21 novembre 2019, sous le répertoire N° 182/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 9 décembre 2019, sous le n°10053, folio 225/16, le Président de la société a décidé de nommer Monsieur Bruno Roche, en qualité de Directeur de la succursale, en remplacement de Monsieur Fabien Laleuf, à compter du 30 janvier 2018.

Dépôt dudit procès-verbal a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 20 DA 376.

L'inscription modificative de l'immatriculation de la succursale au registre du commerce et du crédit mobilier a été constatée sous le numéro M2/20-563.

Pour avis,

Le Président.

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE
B.P.: 4866, téléphone: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total. / E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 24 janvier 2020, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: CONGO ECOLOGIE ET SERVICES SARL, aux caractéristiques:
- **Dénomination:** CONGO ECOLOGIE ET SERVICES-SARL;
- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;
- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA ;
- **Siège social:** Pointe-Noire, quartier Loandjili arrêt MAVOUNGOU, téléphone: (00242) 06 639 17 00 / 05 735 54 23;
- **Objet social:** Gestion et valorisation des déchets; fabrication des produits cosmétiques Naturels ;
- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;
- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 022, Folio 020/4 du 29 janvier 2020 ;
- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° CG-PNR-01-2020-B12-00088 du 05 août 2020;
- **Gérance:** Monsieur NZETOUANG YOUKEP Patrick est nommé gérant de la société pour une *durée de deux (02) ans.*

Pour avis,

Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
NOTAIRE.

COMINCO

Société Anonyme avec Conseil d'administration
au capital de 10.000.000 Francs CFA
Siège social : Villa 494, bloc 16, Quartier Tchikobo
B.P.: 282, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/11 B 2044

1. Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, en date, au Cap (Afrique du Sud), du 12 juin 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 4 septembre 2020, sous le N°4594, folio 167/14, les administrateurs ont, notamment décidé de renouveler le mandat de Monsieur Patrick STEVENAERT, en qualité de Président-Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025;
2. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique, en date, au Cap (Afrique du Sud), du 26 juin 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 4 septembre 2020, sous le N°4591, folio 167/11, l'Actionnaire unique a notamment décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick STEVENAERT, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

REMERCIEMENTS

La veuve Gami-Opouki Denise, les enfants et petits-enfants souhaitent, ici, manifester leur profonde reconnaissance et présenter leurs remerciements les plus sincères à l'endroit des parents, ami (es) et connaissances qui ont marqué par leur soutien multiforme , leur présence, leur accompagnement solidaire, et leurs paroles d'encouragement et d'affection, lors du décès le 24 juin 2020, à Brazzaville, de leur époux, père et grand-père, GAMI-OPOUKI Christophe, cadre retraité de l'ARC, directeur d'Assur le Millénaire.

GAMI-OPOUKI Christophe

Catholic Relief Services – Programme de la République du Congo
Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique
Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
Tel :00242 04 058 45 09

Appel d'offre Numéro BU_20_RFGS_28015 pour Fourniture et Installations des Etagères aux Entrepôts de la CAMEPs, Brazzaville, Zone 3

Catholic Relief Services (CRS) a obtenu un financement du Fonds Mondial pour le projet de lutte contre le paludisme en République du Congo. Dans le cadre de ce projet, CRS et ses partenaires cherchent à installer des étagères pour stockage des produits pharmaceutiques aux entrepôts de la CAMEPS Zone 3 à Brazzaville conformément aux spécifications et quantités reprises dans cet appel d'offres.

No	DESCRIPTION	Quantité	Nature
01	FOURNITURE ET FIXATION ETAGERES (Voir images en annexe) : -PANEAUX METALIQUES PERFORES, -HAUTEUR : 3500 mm / 3000 mm, -LONGEUR : 1825 mm, -PROFONDEUR : 1000 mm -QUATRE NIVEAUX, -CAPACITE DE CHARGE : 950 KG/ Niveau	30	Pieces

Lieu de livraison: Brazzaville
Terme de paiement: 100% après livraison
Mode de paiement: Virement bancaire
Délai de livraison: A préciser par le Soumissionnaire

I. Informations complémentaires et modalités de soumission de l'offre
1. Il est recommandé à chaque soumissionnaire de faire une visite des sites (Entrepôts CAMEPS de Brazzaville, Zone 3) pour prendre connaissance des lieux.
2. Une réunion de clarification sera tenue au bureau de CRS de Brazzaville, le Mercredi 30 Septembre à 10h00 pour répondre à toute question des soumissionnaires désireux.
3. L'offre doit être déposée sous plis fermé au plus tard Mercredi le 06 Octobre 2020 à 16h00 au bureau CRS Brazzaville, Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique ou par courriel électronique à l'adresse bidcg@crs.org
4. Le numéro de cet appel d'offre devra être indiqué sur l'enveloppe adressée à Monsieur le Directeur Pays CRS/Congo.
5. La validité de l'offre doit être de 4 (quatre) mois.
6. L'offre devra être exprimée en Francs CFA.
7. L'offre devra reprendre la quantité requise de cette présente demande et renseigner sur la valeur totale de l'achat sous peine d'être écartée.
8. L'offre doit contenir les éléments suivants:
a. L'offre financière signée
b. Les spécifications détaillées des étagères avec photos ou dessins à l'appui
c. Copie des documents constitutifs ou du statut juridique de l'entreprise
d. Registre de commerce (NIU)
e. Copie de la pièce d'immatriculation aux impôts
f. Attestation de moralité fiscale
g. Copie d'identité bancaire
h. Liste et preuves d'expériences similaires (remplir tableau ci-dessous et attacher preuves)
9. CRS se réserve le droit de rejeter toute offre qui ne prendra pas en compte les intérêts de son agence ainsi que ceux des bénéficiaires servis par ce dernier.
10. CRS se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse du candidat ou de demander des renseignements supplémentaires après réception de l'offre. Vous avez le droit de dénoncer toutes tentatives de fraude commises par quiconque dans ce processus d'appel d'offres.

Fait à Brazzaville, le 21 Septembre 2020

La Direction

II. Spécifications techniques

Figure 1 Type d'Etagères

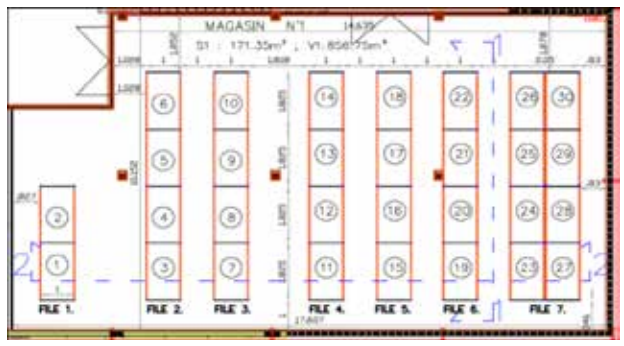

Figure 2 Vue de dessus

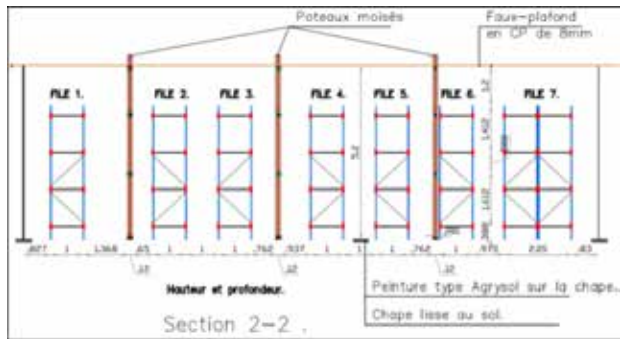

Figure 3 Vue de Façade

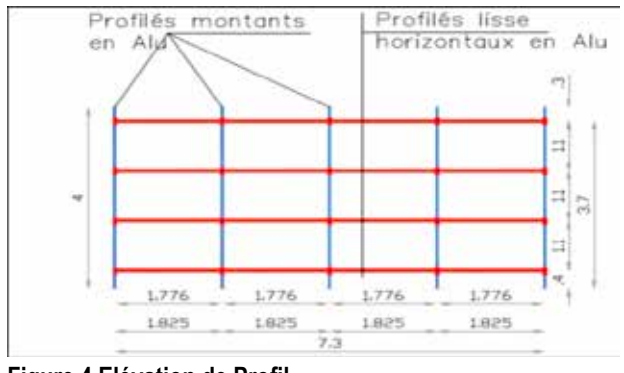

Figure 4 Elévation de Profil
Tableau 1 Récapitulatif d'expériences similaires

Noms et Adresse du Client	Description du travail réalisé	Montant du contrat en FCFA	Contacts Clients

ORGANISATION DES FEMMES DU CONGO (OFC)

Le premier congrès extraordinaire se tiendra en octobre prochain

La première session extraordinaire du conseil central de l'Organisation des femmes du Congo s'est tenue mercredi 23 septembre dernier, au Palais des congrès à Brazzaville. La cérémonie d'ouverture a été placée sous la haute autorité de Pierre Moussa, secrétaire général du PCT. En présence de la secrétaire exécutive nationale par intérim de l'OFC, Antoinette Kebi. Le conseil central a convoqué le premier congrès extraordinaire de l'OFC du 23 au 24 octobre prochain à Brazzaville. Conformément au contexte actuel imposé par la COVID-19, le nombre des membres du Conseil central a été réduit à 65, dans le strict respect des mesures barrières.

Une vue du présidium à l'ouverture de la session

Les participantes ont adopté avec amendement le règlement intérieur et le programme général de l'OFC. Elles ont également pris acte de la mutation de l'OFC en une union catégorielle du PCT, pour s'arrimer aux recommandations du 5e congrès ordinaire de ce parti. En ce qui concerne l'examen et adoption du règlement intérieur de l'OFC, certains articles ont suscité des débats. La qualité de membre d'honneur a aussi suscité des débats passionnants prolongeant utilement les travaux. Il a été retenu que cette qualité relève du congrès de l'OFC.

Dans son mot de circonstance à l'ouverture des travaux, la secrétaire des travaux par intérim de l'OFC, Antoinette Kebi, a tout d'abord fait observer une minute de silence en mémoire des seize de leurs camarades décédées depuis le congrès constitutif de leur organisation à ce jour. Elle a ensuite fait état de l'engagement de la femme de l'OFC mis en exergue lors du congrès constitutif de l'organisation.

Elle a en outre relevé que l'OFC a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de ses objectifs. Mais elle a insisté sur la promptitude des femmes dans tous les combats politiques où elles ont été associées. Tout en mettant en lumière l'esprit d'initiative des femmes du PCT, matérialisé par la concertation citoyenne de 2015, la campagne du 8 juillet 2015 sur le changement de la Constitution, Antoinette Kebi a sollicité dans le cadre de la nouvelle organisation l'appui du secrétariat permanent du PCT, pour que l'OFC réussisse ses missions de mobilisation, d'encadrement et de qualification des femmes. Et cela, conformément à la sagesse populaire qui déclare: *«un homme, une femme, une mission, des moyens».*

Antoinette Kebi

Prenant la parole à son tour, Pierre Moussa, dans son allocution d'orientation et d'ouverture, a reconnu le grand intérêt des assises du conseil central extraordinaire et a rappelé que comme la Force montante, union catégorielle en charge de la jeunesse, *«le conseil central de l'OFC devra marquer son adhésion sans faille à la recommandation du 5e congrès ordinaire du parti et s'imprégner d'ores et déjà du projet de règlement intérieur qui sera examiné et adopté lors de son congrès prévu au cours du mois d'octobre».*

Clôturant les travaux de la session, Esther Ayissou Gayama, secrétaire permanente à la condition féminine, à l'enfance et à la famille, a félicité les membres du conseil central pour leur participation effective aux débats et à la discipline observée tout au long des travaux. Elle les a invitées à s'investir pleinement dans l'exécution du grand chantier de mise en œuvre des orientations et recommandations du 5e congrès ordinaire du PCT.

Pascal Azad DOKO

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Reprise des activités académiques dans les facultés, écoles et instituts

La pandémie à coronavirus (COVID-19) a paralysé le système socioéconomique mondial, brouillant en même temps les repères du système éducatif. C'est ainsi qu'en République du Congo l'école avait été fermée en mars dernier, après le confinement décrété par les autorités pour juguler la propagation de la maladie. Mais malgré la dégringolade de la situation socio sanitaire, les autorités avaient jugé utile le déconfinement progressif du pays dès le 18 mai 2020. Ceci pour relancer l'économie déjà fort fragile. La dernière rencontre de l'équipe de riposte contre la COVID-19, sous les auspices du chef de l'Etat, a autorisé la reprise des activités académiques le 21 septembre 2020 et fixé la rentrée universitaire 2020-2021 en février 2021. A cet effet, le ministre de l'Enseignement supérieur Bruno Jean Richard Itoua a fait la ronde des établissements sous tutelle, le 21 septembre dernier, pour constater l'effectivité de la reprise activités.

Une vue partielle des étudiants

Il s'est rendu respectivement à l'Ecole normale supérieure (ENS), l'Ecole nationale supérieure polytechnique (ENSP), à la faculté des sciences de la santé, l'amphithéâtre 1600 de la faculté de droit, à l'Institut privé Henri Lopez et à l'institut national du travail social. Une visite qui s'est poursuivi le lendemain dans d'autres établissements universitaires publics et privés de Brazzaville.

Le ministre Itoua a fait le constat selon lequel les cours pour certains établissements et les examens pour d'autres se déroulaient normalement dans le respect des règles barrières édictées par les autorités sanitaires et le Gouvernement. Partout où il est passé, le patron de l'Enseignement supérieur a fait la pédagogie du respect des mesures barrières: le port obligatoire du masque par les étudiants et les enseignants, la distanciation physique, le lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou à l'aide du gel hydroalcoolique, etc. Le ministre a fait savoir aux apprenants que «la santé vaut mieux que le diplôme». *«Il vaut mieux être sûr qu'à la fin e l'année académique, tout le monde est en bonne santé et que vous commenciez la nouvelle année universitaire dans les meilleures conditions de santé »*, a-t-il insisté.

Il a martelé que les universités, écoles et instituts ne doivent pas constituer des gîtes de propagation de la maladie. Pour cela, les responsables doivent veiller au respect de l'ensemble de ces mesures. Il sied aussi de désinfecter régulièrement les salles des cours et d'étudier urgemment les possibilités du dépistage régulier des étudiants et des encadrants.

Quelques étudiantes ont réagi: pour Vacilia Koundi Bassoloua, étudiante en licence 3 à l'ENSP, *«Je suis heureuse de reprendre les cours après 6 mois passés à la maison. J'espère que nous allons terminer l'année en beauté»*, Mlle Bakala en licence 3, estime que *«la reprise rassure. Il y a des soutenances qui approchent, donc je dois mettre du sérieux dans le travail»*, enfin pour Naïda Bassounga, «*c'est une joie immense de reprendre les cours. J'étais fatiguée de rester à la maison».*

A rappeler que si la situation sanitaire s'améliore positivement, la rentrée universitaire au titre de l'année 2020-2021 interviendra en février prochain.

Marcellin MOUZITA M.

Editorial

Une presse libre ?

A l'approche des échéances électorales, nous avons été rappelés à l'ordre : que les médias ne servent pas de porte-voix aux ambitions de haine et aux antagonismes des partis politiques. Le Conseil supérieur de la liberté de communication de qui émane ce rappel semble sincère. Son interpellation semble partir du désir de bien faire. Dans la salle où il avait réuni les journalistes mardi dernier, aucun confrère n'a voulu poser de question à la fin de l'exposé.

Soit que les points soulevés étaient d'une grande évidence pour tous, soit que les hommes et femmes de médias conviés n'aient pas voulu rallonger la séance en moulinant des concepts, au fond, partagés. Aucun journaliste ne s'est rendu coupable de participer volontairement à une entreprise de sape de la cohésion nationale. Aucun véritable professionnel n'irait courir jouer les pousse-aux crimes dans aucune officine de parti politique où il ne serait pas invité. Parce que la réalité est ailleurs.

Elle n'est pas dans le travail de la presse, mais dans l'éthique que pratiquent les partis politiques. Rappeler aux journalistes qu'ils ne doivent pas tendre le micro aux formations qui se lancent déjà dans la campagne électorale est un manque d'attention à la réalité du terrain. Qui s'interdirait de couvrir une opération de mise en place des sections de base du PCT, principal parti politique ? Et le faisant, qui lui ferait le grief de manquer à l'éthique ?

Aussi n'est-ce pas le journaliste qu'il faut blâmer, mais les différents partis qui ne se réveillent qu'à l'orée des élections majeures et le reste du temps entrent en léthargie. L'homme et la femme de médias sont particulièrement fondés de commenter les événements politiques du pays. Ils ne sont ni bons, ni mauvais a priori. Parce que, au nom même de la liberté d'opinion, les leaders politiques et les journalistes sont appelés à partager un angle de vision qui vise à servir leurs opinions.

Dans l'histoire longue de la liberté des médias, même l'Eglise catholique s'est rendue compte qu'il n'existe pas, par principe, une bonne et une mauvaise presse. C'est l'opinion, multiple et variée, qui se choisit sa presse, la soutient et la fait vivre. Nous sommes dans un pays où il n'est pas rare de condamner le tribalisme. Mais, en général, aucune station de télévision ou de radio, aucun journal ne s'est proclamé ici comme partisan de la presse tribaliste, qui n'existe pas.

Donc, le problème est ailleurs. Il est dans les partis qui, tout en disant œuvrer pour l'unité, le travail et le progrès ainsi que le proclame la devise nationale, font que nous n'avancions pas. Tous les détournements de deniers publics, les prévarications et les dilapidations des ressources nationales dont nous pâtissons sont le fait des hommes et femmes politiques réunis en partis. La presse rend compte, elle ne fabrique pas.

Albert S. MIANZOUKOUTA

IN MEMORIAM

27 septembre 2018-27 septembre 2020

A la douce mémoire de Maman Léonie LEBANITOU «Mémé», décédée le 27 septembre 2018.

Te sachant en paix auprès du père tout puissant, j'évoque, le cœur mélancolique mais serein, le jour de ton départ pour une autre existence.

Maman, le temps qui passe et qui s'enfuit ne peut effacer la tristesse ni la douleur de la disparition d'un être cher. Deux ans après, ton esprit demeure toujours parmi nous. En ce triste anniversaire, maman Joséphine MFOUMOU agent de l'Economat Diocésain de Brazzaville (Cathédrale), secrétaire générale adjointe du bureau exécutif Diocésain de l'Archiconfrérie du Saint-Esprit de Brazzaville, invite tous ceux et toutes celles qui ont connue et aimée à être en union de prière avec elle pour demander au Tout Puissant de lui accorder le repos éternel.

Que par ta miséricorde, Seigneur, son âme repose en paix.

Maman Léonie, on ne t'oubliera jamais!

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU KOUILOU

Quatorze affaires inscrites à l'ordre du jour

Le président du Conseil départemental du Kouilou, Alexandre Mabiala, ainsi que l'ensemble des élus départementaux se sont réunis lundi 21 septembre 2020 dans la nouvelle salle de conférence de l'hôtel du conseil départemental pour la 10ème session ordinaire. Pendant plus d'une semaine, jusqu'au 30 septembre, les conseillers vont examiner 14 affaires.

Le présidium à l'ouverture de la session

Parmi les projets soumis aux conseillers, des projets de délibération sur la mise en concession du motel de M'Vouti-poste et Madingo-Kayes, mais aussi un projet d'élaboration de la politique départementale ainsi que celui de la création de la chambre de commerce du Kouilou et bien d'autres.

Dans son mot d'ouverture, le président du Conseil a donné quelques orientations qui conduiront cette 10ème session administrative.

«Les services ont été instruits pour que les délibérations et recommandations issues des sessions passées soient réactualisées en vue de leur mise en œuvre progressive. C'est dans ce cadre que les différentes affaires soumises à l'examen des élus locaux marquent une suite logique avec celles examinées lors des précédentes assises.

En débaptisant certaines infrastructures administratives, nous assumons notre responsabilité devant le devoir de mémoire. Car, il n'est pas juste, pour le Conseil local, de laisser s'éteindre les lumignons d'une histoire dont les souvenirs nous interpellent tous», a dit le président du Conseil départemental.

Il a invité les filles et fils de Kouilou à mettre tout en œuvre afin de construire un département d'unité et de cohésion, aujourd'hui, et ensemble.

Après l'inauguration de l'hôtel du Conseil départemental du Kouilou, le président de cette institution locale a reçu une délégation de la société Énergie électrique du Congo pour une séance de travail. La délégation était conduite par le directeur départemental d'exploitation, dans le but d'implanter un poste de transformation électrique au siège du Conseil départemental.

Ce poste aura pour vocation d'alimenter non seulement l'hôtel du Conseil, la préfecture mais également, toute la ville de Loango, chef-lieu du département du Kouilou et ses environs.

A noter que l'ouverture de cette session ordinaire a eu lieu la présence de deux membres du Gouvernement: Anatole Colinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, et Charles Nganfouomo, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

Madocie Déogratias MONGO

DYNAMIQUE PONA EKOLO

Cinquante nouvelles associations adhèrent à la dynamique

L'association «Dynamique Pona Ekolo», qui soutient les actions du Président de la République, vient d'enregistrer l'adhésion de cinquante nouvelles associations. La cérémonie de signature de l'acte d'adhésion a eu lieu vendredi 18 septembre dernier dans la salle Louis Badila, de La Semaine Africaine. C'est le coordonnateur général de cette association, le député Elvis Digne Okombi Tsalissan, qui a patronné la cérémonie, en présence des responsables de ces associations.

Elvis Digne Okombi Tsalissan

En raison du contexte lié à la pandémie de COVID-19, un échantillon de dix associations a signé l'acte d'adhésion par leurs responsables. Belvon Ikando, responsable de l'association «Lamuka», n'a pas caché son sentiment: *«Je suis très heureux d'intégrer cette association. Déjà c'est une association qui a de bons projets pour les jeunes. Elle rassemble les jeunes afin de combattre les maux qui minent notre société. Elle conscientise aussi les jeunes».*

Le coordonnateur général de Dynamique Pona Ekolo s'est réjoui de voir que, de plus en plus, les jeunes s'intéressent à leur organisation et les a félicités pour leur engagement. Il s'est dit convaincu que d'autres emboiteront certainement le pas. *«Je voudrais vous dire qu'en signant cet acte, vous rejoignez une grande famille. Pona Ekolo, la plus grande dynamique qui existe au Congo. Vous y trouverez des hommes et des femmes qui dorénavant seront à vos côtés dans les combats que vous aurez à mener»*, a déclaré Elvis Digne Okombi Tsalissan, tout en prenant acte de cette adhésion.

Pour lui, l'adhésion seule ne suffit pas, *«il faut en être digne dans le comportement au quotidien, dans la capacité à résister dans les combats nobles et à militer pour les faibles».*

Pascal Azad DOKO

Tarifs d'abonnement

Congo	
6 mois	
Retrait sur place:	15.600
Expédié:	23.400
1 an	
Retrait sur place:	31.200
Expédié:	46.800
France, Afrique Francophone	
91 Euros	182 Euros
Autres pays d'Afrique	
96 Euros	192 Euros
Europe	
96 Euros	192 Euros
Amérique-Asie	
100 Euros	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MINISTERE DU COMMERCE,
DES APPROVISIONNEMENTS
ET DE LA CONSOMMATION
CABINET

République du Congo
Unité * Travail * Progrès

N° ……/MCAC-CAB

COMMUNIQUE DU MINISTRE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

Le Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, informe le public, une fois de plus, que des bandes organisées demandent de l'argent, au téléphone, à des directeurs départementaux, à des directeurs d'institutions et des chefs d'entreprises, en se faisant passer pour des Ministres, dont le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation.

A cet effet, il est demandé à toute personne recevant un tel appel téléphonique, de ne jamais donner suite à ces sollicitations, car il s'agit purement et simplement d'escroquerie.

En pareille situation, il convient de saisir immédiatement, les Services de Police ou de Gendarmerie, en communiquant le numéro de téléphone de l'auteur de l'appel.

La vigilance et le concours de tous sont requis pour mettre ces bandes de malfaiteurs et d'arnaqueurs hors d'état de nuire.

Fait à Brazzaville, le 18 Septembre 2020

Le Directeur de Cabinet

DEUIL

Dernier hommage rendu à l'ancien sénateur Noël Loutounou

Décédé le mercredi 8 avril 2020 à l'hôpital de Merlun dans la banlieue parisienne, à l'âge de 70 ans, Noël Loutounou, ''Ya Nono'' pour les intimes, ancien sénateur, a été inhumé le vendredi 18 septembre dernier au cimetière du Centre-ville à Brazzaville où il repose désormais pour l'éternité. A cet effet, une absoute a été faite sur place par l'abbé Clautel-Stanislas Mananga, vicaire à la Paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo. C'était en présence du maire de la ville Dieudonné Bantsimba qui s'est recueilli avant de déposer une gerbe de fleurs, mais également, du président du parti auquel il appartenait, l'UDH-Yuki, le député Guy-Brice Parfait Kolélas qui a posé le même acte avant de prononcer un mot dans lequel il lui a rendu hommage, et souhaité qu'il se considère désormais comme le messager du parti auprès des illustres personnages qui y sont passés.

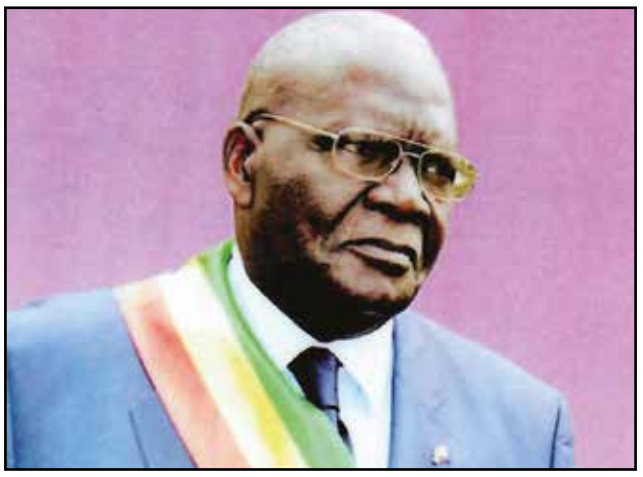

Noël Loutounou

Peu avant, les parents, amis et connaissances ont rendu un ultime hommage à cette légende qui laisse à la mémoire collective son sens du travail bien fait et sa rigueur. C'était au cours d'une cérémonie de recueillement à la morgue municipale où s'est déroulée la levée de corps.

Noël Loutounou est né le 28 décembre 1950 à Kimbama, dans le district de Kinkala (Département du Pool). Son parcours scolaire a commencé à l'école Saint-Esprit de Moungali, puis au CEG Peyre Pierre de Brazzaville et au lycée Karl Marx de Pointe-Noire.

Passionné de sport, il décide d'embrasser cette carrière en se présentant au concours d'entrée à l'Institut national des sports (INS) et plus tard à l'Institut supérieur d'éducation physique et sportive (ISEPS) de l'Université Marien Ngouabi. Il en sort superviseur en sciences de l'éducation physique et sportive, et bénéficie de nombreux stages, entre autres ceux d'entraîneurs de handball 2è degré, d'administrateur sportif respectivement au Comité international olympique et à l'Ecole nationale de sport et de l'Education physique à Paris.

Jeune enseignant dans les collèges du Niari et à Brazzaville, c'est dans les structures scolaires de ces localités qu'il a distillé son savoir-faire.

Après l'enseignement actif, Noël Loutounou embrasse la carrière administrative en qualité notamment de chef de bureau, chef de service technique de l'ONSSU, chef de service formation et documentation; secrétaire général trésorier de la Fédération congolaise de handball; d'attaché aux relations publiques; de membre du Tribunal arbitral de la Confédération africaine de Handball.

Au-delà de sa situation professionnelle, il entame une vie politique et associative très active auprès du patriarche Bernard Kolélas. Ensuite aux côtés de Guy Brice Parfait Kolélas, jusqu'au dernier souffle de sa vie. Il occupera respectivement les fonctions de conseiller communal et départemental de Brazzaville; de conseiller spécial du ministre de la Pêche et de l'aquaculture et de conseiller spécial du ministre de la Fonction publique. Puis celles de directeur de cabinet du Président du MCDDI ; de Secrétaire général permanent adjoint, chargé de l'administration du MCDDI; de membre du Bureau exécutif national; de Secrétaire général permanent de l'UDH-Yuki et de 3è vice-président de ce parti. Plusieurs autres missions lui ont été assignées par son parti et par la République reconnaissante.

Noël Loutounou a également mené des activités associatives. Il a notamment été le fondateur des groupements Mvoukoulou dans le district de Goma tsé-tsé ; Les Maraîchers de Kombé, Ntsangamani et Kibina ; la mutuelle La Famille du quartier Ngoma Mayassi (Madibou). Il était membre de la mutuelle des Enfants de dix maisons; du conseil d'administration du projet génération construction; secrétaire général de la section handball de Diables-Noirs, et de l'Amicale Kronenbourg; de l'association Amicale. Il a aussi fait partie de la grande famille Kotoko de Mfoa.

Son immortalité est assurée par ses actions au Sénat, au Bureau politique de son parti, autour de ses collègues de service, de ses amis et au sein de sa famille biologique. Il rassemblait autour de lui.

Alain-Patrick MASSAMBA

HOMMAGE

Jean-Pascal Mongo Slhym, esthète du micro et de la plume

La presse congolaise a été très affectée par le décès de Jean-Pascal Mongo Slhym, vendredi 28 août dernier à l'hôpital de Talangaï, des suites d'une courte maladie. Cet esthète du micro et de la plume était, de 2003 à 2012, puis de 2019 à sa mort, membre du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC).

Jean-Pascal Mongo Slhym

Dans le monde de l'audio-visuel, Jean-Pascal Mongo-Slhym s'inscrit dans la lignée oratoire et rhétorique des Guy Menga, Guy-Noël Sam'Ovey, Charles Orphet Okabande, Ghislain Joseph Gabio. Qui ont fait la pluie et le beau temps à la RTC d'antan. Il a excellé non seulement dans la présentation des journaux parlés et dans l'animation des émissions, mais aussi dans l'administration et dans l'encadrement des jeunes journalistes.

L'homme, doté d'un timbre vocal accrocheur, avait assimilé les codes de l'animation radiophonique. Il savait maîtriser son langage, avec une syntaxe correcte et un vocabulaire riche. Sa prestance, dont lui seul avait le secret, en a ravi plus d'un. Il a marqué de son empreinte la profession de journaliste.

Né en 1946 au village Komo, dans la sous-préfecture de Gamboma. Jean-Pascal Mongo Slhym fait ses études primaires à Kinshasa, Léopoldville à l'époque, et y obtient son CEPE en 1961. Il poursuit ses études au lycée Pierre Savorgnan-De-Brazza où il décroche, tour à tour, le BEMG en 1967 et le BAC en 1970. Cette année-là, il entame ses études supérieures à l'Ecole nationale d'administration (ENA) à Brazzaville, option journalisme, et les poursuit à Paris en France, à l'Institut français de presse (IFP). Il en sort en 1972 avec un diplôme supérieur de journalisme.

Jean-Pascal Mongo Slhym a débuté sa carrière journalistique le 1er octobre 1973 à la Voix de la révolution congolaise, redevenue Radio Congo. De 1973 à 1975, il est chef d'édition du journal parlé. Muté à Télé-Congo en 1975, il est nommé rédacteur-en-chef jusqu'en 1977.

Réaffecté en 1981 à Radio-Congo, il est successivement rédacteur-en-chef (de 1981 à 1985), puis directeur (de 1985 à 1991). En 1995, il est nommé directeur de l'information, de la documentation et de la diffusion près le ministère de la Communication et, par la suite, chef de projet du Centre de documentation informatisé pour la presse.

Par la suite, Jean-Pascal Mongo Slhym est affecté comme premier directeur de Radio Brazzaville (1999). Il y reste jusqu'en 2004. Très passionné du travail bien fait et rigoureux, il n'hésite pas à ''éjecter'' du studio des présentateurs indélicats.

Jean-Pascal Mongo Slhym a également excellé dans la formation. Entre 1984 et 1986, il enseigne à la section journalisme de l'Ecole nationale moyenne d'administration (ENMA) où il forme de nombreux journalistes en activité. Il façonne aussi plusieurs jeunes bacheliers affectés à la radio pour des stages d'imprégnation. En 1999, il devient recruteur et formateur des diplômés sans emploi sortis des écoles de formation, pour Radio Brazzaville. Il aura eu 39 ans d'expérience dans les métiers de l'information et de la communication.

Jean-Pascal Mongo Slhym a été inhumé le samedi 12 septembre dernier au cimetière du centre-ville où l'ont conduit ses collègues du CSLC, de nombreux journalistes venus des différents organes de presse, les parents et amis, après une cérémonie d'hommage pleine d'émotion. Il laisse une veuve et dix orphelins.

La Semaine Africaine présente ses vives condoléances à sa famille et au Conseil supérieur de la liberté de communication. Puisse l'Eternel le recevoir dans son Royaume!

Philippe BANZ

Coup d'oeil en biais

Passation de service tumultueuse à la direction générale de la COGELO

Dans un pays où certains responsables relevés s'arc-boutent aux postes juteux qu'ils occupent, il arrive qu'une simple passation de service prenne l'allure d'un mélodrame. Révoqué de ses fonctions de directeur général de la Congolaise de gestion des loteries (COGELO), Nestor Tchissambot Makosso a tenté d'opposer une résistance, en cherchant à empêcher la cérémonie de passation de service que tout le monde attendait mardi 22 septembre 2020. Quelques jours plus tôt, il s'était défendu, faisant valoir qu'il avait été nommé par décret présidentiel. La police a dû dépêcher sur place une unité qui l'a fait sortir de son bureau, pour rendre la céremonie possible. Il n'aurait pas voulu céder sa place au directeur général entrant, Guy-Roger Moigni.

Insécurité routière: 4 morts sur la RN2!

Un bus de la compagnie de transport interurbain Océan du Nord, assurant sa desserte sur la Nationale 2, a fait une sortie de route lundi 21 septembre dernier, peu après midi, à la hauteur du village Impilantsa, entre Ngo et Etsouali, dans les Plateaux, alors qu'il ralliait Brazzaville. L'accident a fait 4 morts, dont 3 passagers et un jeune garçon qui tentait de traverser imprudemment la chaussée. C'est, croit-on, ce dernier qui aurait dérouté le chauffeur, qui a perdu le contrôle du véhicule. Le transporteur aurait pris en charge les soins des deux blessés graves, évacués immédiatement au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B). D'autres passagers étaient en observation à l'hôpital Édith Lucie Bongo Ondimba d'Oyo. On parle aussi de blessés légers orientés vers l'hôpital de Gamboma. ''Routes mauvaises, véhicules défaillants, chauffeurs brouillons, comment voulez-vous que ça marche ?'', a réagi un confrère.

Sur la chaussée, encombrement devant certaines catégories d'entreprises...

Les abords des voies bitumées de Brazzaville sont de plus en plus occupés par des garages ou des entreprises de peinture, de carrosserie, de vulcanisation, de vente et pose de pare-brise et bien d'autres. On y enregistre au quotidien des entrées et sorties de véhicules. Une situation qui perturbe régulièrement la circulation, surtout aux heures de pointe, provoquant des embouteillages et malheureusement parfois des accidents. Les autorités municipales ne peuvent-elles pas être plus regardantes sur l'ouverture des commerces et des services dans certaines zones spécifiques?

Ces lampadaires qui n'éclairent point

Empruntez certaines routes goudronnées de Brazzaville la nuit. Vous aurez l'impression de traverser, par moments, des ténèbres. Les lampadaires qui y ont été installés sont vieillissants et brillent à peine. Les lampes ne sont pas éteintes, mais elles n'éclairent plus pratiquement. Les lampes sont vieilles et personne ne songe à les renouveler. Vivement que l'autorité municipale y songe dès maintenant!

Défense d'uriner insolite!

L'interdit le plus usuel pour empêcher des passants d'uriner sur les murs comme on le constate souvent à Brazzaville, est: ''Interdit d'uriner''. Ce n'est que normal: l'hygiène et la propreté des lieux justifient amplement cette mesure, sans parler de l'odeur. Comme certaines personnes passent outre ce message clair, un confrère signale qu'à Bifouiti, un quartier de Makélékélé, l'arrondissement 1 de Brazzaville, un homme a trouvé une autre formule pour dissuader les gens d'arroser son mur de clôture de leurs urines: «J'ai besoin de vos urines dans la franc-maçonnerie La 666». Radical: effet garanti!

Administration à la congolaise?

Un lecteur a réagi à l'imbroglio dans certaines sociétés ou administrations lorsqu'on relève un responsable: «On ne distingue plus note de service, décret et arrêté. On radie par décret, on réhabilite par note de service. On ne sait plus de quoi on parle. Si ceux qui sont chargés de faire respecter les lois et les institutions agissent en faisant fi des premiers principes administratifs, on ne voit pas qui pourra mettre de l'ordre dans le pays''.

L'avenue des Trois Francs, un casse-tête!

La dégradation de l'avenue des Trois Francs est très avancée et ne permet plus aux usagers d'atteindre facilement l'hôpital de base de Mpissa en raison de multiples nids-de-poule qui la jonchent à plusieurs endroits. Même l'ambulance de cet établissement sanitaire ne l'emprunte plus pour l'évacuation des malades vers le Centre hospitalier et universitaire (CHU-B). Les chauffeurs préfèrent prendre la corniche et remonter par l'avenue de Brazza et déboucher sur l'avenue de l'OUA.

POPULATION

Recenser et dénombrer pour mieux voir l'avenir

Apprécier les résultats de la cartographie censitaire et échanger entre autres sur le chronogramme des activités liées au dénombrement et le budget y afférent. Tel a été l'objectif de la 2e session ordinaire de la coordination nationale du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), présidée mardi 22 septembre 2020 par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique, de l'intégration régionale, présidente de la coordination. Au cours de cette session qui a réuni les membres de la coordination, pour la plupart les ministres en charge de la Santé, de la Justice, de la Construction, de l'Intérieur, des Grands travaux, de la Défense, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a annoncé que le dénombrement de la population sera réalisé du 21 novembre au 20 décembre 2020.

La présidente et les membes de la coordination nationale du recensement

La 2e session ordinaire de la coordination nationale du RGPH-5 a permis aux membres de plancher sur le rappel des activités antérieures déjà réalisées (recensement pilote, cartographie censitaire), le niveau de préparation du dénombrement de la population, la présentation de l'application informatique de collecte de données, le chronogramme des activités et le budget ajustés du dénombrement, ainsi que les étapes ultérieures et les besoins.
L'objectif général d'un recensement de la population, a souligné Mme Ingrid Ebouka-Babackas est de disposer d'informations fiables sur son effectif global, ainsi que ses caractéristiques démographiques et socio-économiques à l'issue d'une opération de grande envergure déclinée en sept phases techniques fondamentales: les activités préparatoires, la phase pilote (cartographie et dénombrement pilotes), la cartographie censitaire, le dénombrement principal, l'enquête post censitaire (EPC), l'exploitation, traitement et analyse des données et la publication et la dissémination des données.
La collecte des données de la cartographie censitaire s'est déroulée du 4 mars au 30 juin 2020, sur l'ensemble du territoire national, dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie de la COVID-2019. Un véritable challenge pour l'équipe permanente qui n'a ménagé aucun effort pour la finalisation de ces opérations, dans le strict respect des mesures barrières. *«Nonobstant un contexte socio-économique bouleversé par la survenance de la COVID-2019, les travaux du RGPH-5 n'ont pas connu d'arrêt prolongé. En effet, malgré les mesures contraignantes contenues dans le plan national de riposte contre la pandémie, le Gouvernement a décidé par décret du premier ministre n°2020-103 du 6 avril 2020, de la poursuite de la mise en œuvre du RGPH-5, même durant la période de confinement au regard de son caractère jugé prioritaire»*, a relevé la ministre du Plan.
La cartographie censitaire a permis de répertorier les sites habités sur l'ensemble du territoire; relever les coordonnées géographiques des localités et infrastructures de base (communautés urbaines et des localités de plus de 1000 habitants); découper le territoire national en aires ou zones de dénombrement, évaluer les besoins en personnel de terrain; évaluer la logistique requise pour la réalisation du dénombrement général de la population.
Dans la perspective de réaliser le dénombrement de la population, l'équipe technique permanente du RGPH-5 a lancé l'impression des cartes des aires de travail qui serviront d'orientation et de réparage pour le personnel de terrain. L'ensemble des documents et outils de collecte ont été élaborés en tenant compte des exigences liées à la lutte contre la COVID-2019.
Le budget soumis à l'appréciation de la coordination nationale prendra en compte les actions suivantes: l'acquisition du matériel et impression des documents techniques; le recrutement, la formation et la mise en place des coordonnateurs et superviseurs; le déploiement et stockage du matériel; la protection des agents contre la COVID-2019; la formation et la mise en place du personnel de collecte; l'exécution du dénombrement de la population.
L'Institut national de la statistique (INS) se prépare à la réalisation du dénombrement général c'est-à-dire le comptage individuel de toute personne présente sur le territoire national du 21 novembre au 20 décembre 2020. Il s'agit pour la ministre Ingrid Ebouka-Babackas d'un calendrier très serré dont le respect est conditionné par l'engagement du Gouvernement. Il appartient à la coordination nationale du recensement de confirmer l'urgence de la mobilisation des ressources financières et matérielles à l'issue des présentations détaillées de l'équipe technique permanente.
«Nous serions ainsi dans un calendrier idéal pour disposer de l'effectif total de la population, sa répartition géographique, ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques et culturelles, les caractéristiques de l'habitation, les équipements et outils de production des ménages et les mouvements naturels et migratoires de 2020», a précisé Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

NATIONS UNIES

S'approprier le concept de Paix

La Coordination nationale des associations et organisations de la société civile pour la paix (CONAP) a célébré la 19e Journée internationale de la paix en organisant un symposium avec l'appui du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales. Cette manifestation a eu lieu à la maison de la société civile, à Brazzaville, lundi 21 septembre 2020. A cette date de chaque année, l'humanité célèbre la Journée internationale de la paix, instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 55/282 du 7 septembre 2001. La cérémonie a été placée sous la présidence de Germain Céphas Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, en présence de Marlon Alouki Obouembé, coordonnateur national de la coordination des associations et des organisations de la société civile pour la paix. On a noté aussi la présence de quelques responsables de certains conseils consultatifs, notamment de la jeunesse et des personnes handicapées.

Les officielset les participants à l'ouverture du symposium

La 19e Journée célébrée a eu pour thème: *«Façonner la paix ensemble»*. L'objectif visé à travers cette célébration est d'inviter les Etats membres de l'organisation onusienne, les organisations des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales, ainsi que les particuliers à œuvrer pour la paix au moyen des activités d'éducation et de sensibilisation.
Cette célébration a fait l'objet d'un débat à travers un symposium sur la démocratie et la paix en République du Congo avec pour conférencier Modeste Mbossa, juriste et la modération a été assurée par maître Thomas Djolani, avocat au barreau de Brazzaville. Ce débat a permis aux acteurs de la société civile de s'imprégner de l'appel de l'ONU à la paix comme une réelle implication de tout citoyen de prendre la peine d'assurer la promotion des idéaux de la paix qui est un engagement collectif.
Il a été démontré que la culture de la paix est une cause juste, parce que la paix est un facteur essentiel de la stabilité des Etats. Aucune réalisation ne peut être possible sans la paix. Elle crée les conditions de stabilité, c'est-à-dire s'il y a l'entente ou s'il y a l'harmonie entre les citoyens au sein de la cité. Ainsi, il a été recommandé que chacun doit s'approprier le concept de paix.
Ce symposium a été une occasion de sensibiliser et de prévenir la communauté nationale contre les violences avant, pendant et après les échéances électorales. L'expérience démontre qu'en République du Congo, chaque fois qu'on s'approche des échéances électorales, le climat sociopolitique change. C'est la psychose qui gagne l'imaginaire collectif des citoyens.
Marlon Alouki Obouembé, coordonnateur national de la CONAP à l'ouverture du symposium a signifié qu'il devient urgent pour les organisations de la société civile spécialisée en matière de paix, *«de créer les conditions allant dans le sens de détendre ce climat. Tel est le sens de la lourde mission que la coordination nationale des associations et organisations de la société civile pour la paix s'est assignée à savoir: travailler dans la perspective d'éviter la crispation de ce climat dès le début du processus électoral en République du Congo. Voilà pourquoi, la formation des acteurs de la société civile devient une nécessité dans la mesure où, ce sont ces acteurs qui sont au cœur de la cité, ce sont eux qui sont d'une impartialité incontestable, c'est-à-dire ils sont des acteurs essentiels pour la mise en place des conditions de la construction de la paix véritable»*.
A son tour, Germain Céphas Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile a exhorté les organisations de la société civile à mettre l'accent sur la paix. Il a interpellé les acteurs politiques à prendre à cœur la nécessité de préserver, de consolider à tout prix et en toutes circonstances la paix et la coexistence harmonieuse, le vivre ensemble.

Philippe BANZ

TÉLÉPHONIE

Contrer la COVID-19 et améliorer les réseaux

Depuis un certain moment, les consommateurs se plaignent de la mauvaise qualité du réseau, due aux problèmes de coupure. Il est difficile de passer les appels normalement, pendant que les villes sont bien couvertes. Est-ce que tout le monde peut utiliser l'internet en fonction de là où il se trouve, à partir de son mobile? Ces inquiétudes ont permis à Louis Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) de s'entretenir mercredi 23 septembre 2020 avec les responsables des sociétés de téléphonie mobile Mtn et Airtel pour évaluer la qualité des réseaux mobiles de la première campagne qui va du 2 juillet au 29 août 2020. Il en ressort que la COVID-19 est la cause de la mauvaise qualité des réseaux.

Louis Marc Sakala

Le constat fait est que ces réseaux, à certains endroits, sont en bon état, d'autres par contre présentent des aspects critiques. Il a été mentionné des problèmes au moment où l'on émet des appels, quelques coupures pendant les échanges. Selon Louis Marc Sakala, les réseaux ne sont pas parfaits, ils ont quelques problèmes qui s'expliqueraient et pourraient se justifier.
Pour les opérateurs de téléphonie mobile, les problèmes qui font qu'il n'y ait pas un bon signal sont nombreux. Avec la crise de la COVID-19, beaucoup de choses ont été vues à la baisse: Ils ne travaillent plus avec les effectifs pour éviter les contaminations; les interventions de nuit sont annulées en période de couvre-feu. Ces opérateurs ne peuvent pas déployés de technicien qui habite kintélé ou Bifouiti pour aller travailler librement sur le site où un appareil grille de nuit.
La pandémie de la COVID-19, a déclaré le directeur général de l'ARPCE, empêche les opérateurs de travailler et d'être à leur niveau d'excellence. Ils s'engagent pourtant de continuer à améliorer la qualité des services.
Le directeur général a reconnu que les opérateurs ont fait face à une montée exceptionnelle de la charge des réseaux. *«Avec la COVID-19, les consommateurs ont beaucoup téléphoné, ils sont allés sur internet; les réseaux ont été très chargés, mais on n'a pas relevé des coupures de ces réseaux brutales. Ces derniers ont tenu sur cette première phase et ils vont devoir être maintenus et améliorés jusqu'à la fin de l'année»*, a-t-il dit.

Les responsables des sociétés de téléphonie mobile

L'ARPCE dans son rôle d'arbitre accompagne les opérateurs, veille sur l'intérêt de l'Etat et sur l'intérêt des consommateurs. A cet effet, Louis Marc Sakala a demandé aux opérateurs d'améliorer encore la qualité des services et à l'ARPCE de refaire des tests sur l'étendue du pays. *«Nous sommes allés jusqu'à faire des tests sur les différentes routes nationales parce que celles-ci ne sont pas couvertes. En cas d'accident, il peut y arriver qu'un individu soit obligé de marcher 10 voire 15 km avant d'avoir le premier signal. Nous avons décidé de travailler là-dessus et nous allons évoquer tous ses aspects avec le service universel pour voir comment améliorer ses conditions»*, a indiqué le directeur général de l'ARPCE.
A noter que la prochaine évaluation aura lieu en décembre prochain, question de revoir l'amélioration de la qualité des services.

A. N'K-K

Qui me répondra?

Comment inculquer la culture du partage aux Congolais nantis?

Ferdinand FIATA (Poto-poto, Brazzaville)

CAMEROUN

Des manifestations réprimées par les forces de l'ordre

Plusieurs rassemblements contre le Président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, ont été organisés à l'appel d'une partie de l'opposition, dans les principales villes du pays, mardi 22 septembre 2020. Globalement faible, la mobilisation a été suivie des violences perpétrées sur les populations civiles ainsi que sur des journalistes-reporters dont Polycarpe Essomba, correspondant de Radio France internationale (RFI) à Yaoundé.

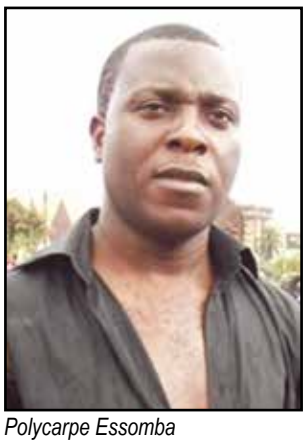

Polycarpe Essomba

Les faits se sont produits dans la capitale Yaoundé. A cause d'un important dispositif de sécurité, la foule était clairsemée de petits groupuscules de dizaines de personnes se regroupant dans plusieurs lieux de la capitale et à Etoudi près de la résidence du principal opposant du Président, Maurice Kamto, leader du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), un rassemblement sans violences au départ, jusqu'à ce que la police entre en action, dispersant les populations à coup de gaz lacrymogène.

Devant le domicile de l'opposant trois journalistes ont été identifiés par les forces de l'ordre et de sécurité. Entre autres: Polycarpe Essomba et deux autres journalistes de l'Agence France presse (AFP). Les policiers reprochent aux journalistes de nuire, d'entamer l'image du Cameroun à l'étranger, puis se sont mis à leur administrer les coups de matraque sur la tête. Le correspondant de RFI a ensuite été embarqué dans un fourgon de la police et placé dans une cellule individuelle au commissariat, avant d'être conduit dans un centre hospitalier pour des examens médicaux.

Les manifestants

Un autre journaliste et un photographe de l'Agence France presse ont été embarqués. Heureusement, eux n'ont subi aucun mauvais traitement. Puis, ils ont été relâchés des heures après. Par contre, le caméraman de la chaîne de télévision privée Equinoxe a été martyrisé. Il a brièvement été hospitalisé à la suite d'un malaise. Lindovi Ndjio du quotidien La Nouvelle Expression quant à lui était toujours en détention mercredi.

«Nous regrettons les actes de ce type-là…nous espérons que les autorités entendront raison et que ce genre d'actes ne deviendront pas systématiques…», a réagi Séverin Tchounkeu, un observateur.

Gaule D'AMBERT

COVID-19 EN AFRIQUE

Le rôle des Chambres consulaires pour une relance économique

«Les priorités du développement africain: les solutions pour une coopération innovante, fondée sur les actions des Chambres consulaires et des territoires». C'est le thème de la conférence virtuelle qui s'est tenue vendredi 18 septembre 2020, réunissant les cadres de la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF). Membres de la plateforme, les Chambres consulaires du Congo ont participé à cette rencontre internationale, qui s'est essentiellement focalisée sur le rôle des Chambres consulaires dans la gestion de crise du COVID-19 en Afrique.

Les cadres de la Chambre de commerce de Brazzaville

La Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville (CCIAMB) faisait partie des Chambres consulaires du réseau lors de cette rencontre en visio-conférence, au cours de laquelle les cadres de cette institution ont représenté Paul Obambi son président, porté il y a quelques jours à la tête du Club de Brazzaville dans le cadre de la gestion de la pandémie au Congo, et aussi de la dette intérieure du pays.

Les participants à la conférence organisée par la CPCCAF ont passé au peigne fin l'impact de la pandémie du COVID-19 qui a fait des ravages à travers le monde et qui a mis à mal les économies des Etats. En Afrique, dans la plupart des pays de la plateforme, le secteur privé est celui qui a subi le grand coup de fouet, mettant à genoux les entreprises et occasionnant la dégringolade du secteur informel surtout. Ainsi, la conférence virtuelle s'est appesantie sur l'impact de l'étude basée sur les données officielles des enquêtes menées à travers les données transmises par les Chambres consulaires d'Afrique quant au choc subi.

Il s'agit notamment des données concernant le Produit intérieur brut (PIB) des pays et région ainsi que celles de la population provenant du Groupe de la Banque mondiale. Mais aussi des données concernant le niveau de confinement provenant du Centre d'études de l'Université d'Oxford en Angleterre en collaboration avec Blavatnik school of Government (OXCGRT). Deux études ont ainsi été menées pour cette année 2020 auprès des entreprises et des Chambres consulaires africaines, pour mieux connaître les effets de la crise du COVID-19 sur le continent et les réponses susceptibles pour contribuer à la résilience économique.

Le perspectives de compétitivité des Petites et moyennes entreprises (PME 2020) du Centre du commerce international (ITC) montrent que les activités commerciales de deux tiers des micros et petites entreprises ont été fortement affectées par la crise, contre environ 40% des grandes entreprises. En Afrique, deux entreprises sur trois ont été affectées par la pandémie du COVID-19, contre en moyenne de 55% des répondants des continents, confirmant le degré de fragilité du secteur privé du continent.

La CPCCAF est un réseau de coopération économique au service du secteur privé africain et francophone. La plateforme publie chaque année depuis 2013, un baromètre de l'opinion des entreprises africaines. Ce baromètre a pour but d'analyser la conjoncture économique en Afrique francophone, afin de promouvoir les investissements sur le continent et d'adapter l'offre de services proposée par les structures intermédiaires qui accompagnent les entreprises.

La conférence virtuelle de la CPCCAF a permis de mettre en lumière l'objet de cette étude qui met en avant le rôle déterminant joué par les Chambres consulaires dans la gestion de la crise sanitaire mondiale qui continue de faire des ravages.

Aristide Ghislain NGOUMA

MONNAIE

La future monnaie unique ouest-africaine a encore du chemin à faire

L'ECO est loin de voir le jour à la fin de cette année 2020 à cause de certaines contraintes pratiques. Son lancement est une nouvelle fois repoussé, avec pour principale raison la COVID-19. Pourtant, il ne restait plus que quatre mois pour lancer la monnaie unique de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), comme l'évoquent régulièrement les textes depuis 2015.

La future monnaie unique ECO

La raison de report du lancement a été donnée par la CEDEAO, il y a quelques jours. Le délai est très court, alors qu'il restait encore à créer la Banque centrale fédérale, a précisé également le régime de change de la nouvelle monnaie, sans compter les nécessaires démarches administratives et informatiques liées à un changement de devises et à la fabrication des pièces et billets.

Le report a été annoncé depuis le 7 septembre 2020 à Niamey, au Niger à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la région. Les dirigeants de la CEDEAO ont évoqué l'élaboration d'une nouvelle feuille de route, sans pour autant indiquer de nouveau calendrier. Si aucune indication n'a été donnée pour la mise en place de cette future monnaie, qui se fera de manière graduelle comme le stipulaient déjà les textes précédents, il est à noter que la CEDEAO exempte ses membres du respect des critères de convergence macroéconomique en 2020.

Martial Zebelinga, économiste-sociologue, auteur du livre *«Sortie de la servitude d'une politique monétaire qui profite au franc CFA»,* a émis une analyse sur cette décision de report. L'expert ouest-africain estime que *«les chefs d'Etat de la CEDEAO ont repoussé à cause de la COVID-19. Plusieurs Présidents savaient déjà que la CEDEAO n'était pas encore prête, à cause d'un certain nombre d'éléments techniques à faire aboutir, par exemple définir le mode de fonctionnement, choisir le régime de change, en gros le processus n'était pas encore arrivé à son terme. Mais, il y a un vrai problème politique, parce que la monnaie est un territoire de souveraineté. C'est un ensemble des décisions politiques. Ce sont ces décisions politiques qui feront ou ne feront pas avancer le projet de la monnaie unique de la CEDEAO».*

L'analyste atteste que cela a été le cas partout: on a vu les difficultés de l'Union européenne dans les années 2010. Grâce aux décisions politiques, il n'y a pas eu d'effondrement. Cette donnée va accompagner le processus de création de l'ECO. Pour avoir le dollar, il a fallu un siècle pour que celui-ci devienne la monnaie de tous les Etats-Unis et l'Union européenne a mis une quarantaine d'années. Par nature, c'est un processus qui est difficile. Le vrai problème qui se pose, c'est la question politique et de la géopolitique.

Pour lui, l'ensemble des analyses aujourd'hui sur les questions africaines reconnaît que les pays n'ont pas décolonisé leurs économies, qu'ils n'ont pas décolonisé leurs relations avec les anciennes métropoles. Le franc CFA existe encore, il est toujours fabriqué en France. On sait aujourd'hui que c'est très important pour la Banque de France et ses ateliers de recevoir la commande des pays d'Afrique. Pour l'économiste, il est important de repenser le processus de la monnaie unique, donc le concept même et le processus.

Il est donc souhaitable de sortir de cette vision étroite des critères de convergence essentiellement macroéconomique et de travailler beaucoup plus sur les critères qui mettent en avant la transformation économique, le changement de paradigme économique. Tant que la dépendance des matières premières demeure, à la première secousse de leur grande fluctuation, il y a beaucoup de pays qui seront en difficulté.

Philippe BANZ

«LPM CONSULTING CONGO» S.A.R.L.U.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 Francs CFA
Siège social : Rue Vouvou, Plateau des 15 ans, Croisement 16 eme
Loutassi, Brazzaville - République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00199

CONSTITUTION

Il a été constitué le vingt août deux mil vingt, conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée, «LPM CONSULTING CONGO» S.A.R.L.U. dont les statuts reçus le même jour par Maître J. A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire à Brazzaville (République du Congo), ont été enregistrés à Brazzaville (République du Congo) à la recette des impôts de Poto-Poto, le 21 août 2020, folio 153/3, n° 1107.

• OBJET: Marketing, Communication, Publicité, Prestation de service, Distribution, Import-Export, Représentation des marques, Commerce général, Prestation de service

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

• SIÈGE SOCIAL: Rue Vouvou, Plateau des 15 ans, Croisement 16ème Loutassi, Brazzaville (République du Congo).

• APPORT EN NUMÉRAIRE: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, reçue par Maître J. A. MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire à Brazzaville (République du Congo), le vingt aout deux mil vingt et enregistrée le 21 août 2020 à Brazzaville (République du Congo), à la recette d'impôt de Poto-Poto, folio 154/1, n° 1105, il est fait apport à la société par l'associé unique de la somme d' un Million (1.000.000) de Francs CFA.

• DEPÔT AU GREFFE: RCCM n° CG-BZV-01-2020-B13-00199 du 04/09/ 2020

• GERANT : Monsieur Luc Prosper MONI.

Pour insertion légale

Pour une relance verte après la COVID-19

Alors que le monde s'attaque à l'épidémie de COVID-19 et commence à se préparer progressivement à faire face à ses conséquences à plus long terme, les gouvernements et les sociétés devraient prendre le temps de réfléchir à ce que nous pouvons retenir de cette crise et tirer parti de ces enseignements pour construire un avenir meilleur. Compte tenu du confinement de plus de la moitié de la population mondiale,

• la première leçon tirée réside dans l'interdépendance profonde entre nos pays et nos régions, et l'exposition élevée de tous face aux chocs extérieurs imprévus. Avec la propagation incontrôlée du virus d'un continent à l'autre, seulement les gouvernements qui ont pris la responsabilité d'être bienveillants à l'égard de la santé de leurs citoyens et qui ont établi un plan clair ont finalement abouti.

• Le deuxième enseignement est que le multilatéralisme et la solidarité mondiale fonctionnent. De nombreux gouvernements ont uni leurs forces pour mettre en place des mécanismes de coordination et d'échange d'informations et ont mobilisé une aide aux individus les plus touchés et aux personnes particulièrement vulnérables, afin de sauver des vies et préserver des emplois dans le monde entier.

• La troisième leçon a été la nécessité d'écouter le monde scientifique et de le suivre.

La COVID-19 est une tragédie humaine d'une ampleur exceptionnelle, et la science nous indique qu'il ne s'agit que d'un avertissement par rapport aux risques existentiels liés au réchauffement planétaire à venir.

Il n'y aura pas de vaccin contre le changement climatique et ses effets dévastateurs.

L'aplatissement de la courbe des émissions ne sera possible que si nous prenons ensemble des mesures audacieuses et courageuses pour le climat.

La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons encore le faire, et que nous pouvons même utiliser le rebond économique de la COVID-19 pour accélérer la transition vers un avenir plus sûr et plus résilient.

Pour sortir de la crise économique engendrée par la pandémie du coronavirus, le monde a besoin d'une «relance verte», faisant le lien entre la réponse aux impacts économiques de la pandémie et la résolution de l'urgence environnementale et climatique planétaire.

L'Union européenne a adopté en juin 2020 un vaste plan

de relance post-COVID-19 de 750 milliards d'euros et décidé le cadre budgétaire de l'UE pour la période 2021-2027.

L'ambition écologique du nouvel accord de relance post-COVID et du budget pour les sept prochaines années est affichée, avec 30 % des dépenses orientées en faveur du climat.

Pour ce qui est de la coopération entre l'UE et la République du Congo, dont le prochain programme pluriannuel est actuellement en préparation, l'appui de l'UE focalisera par conséquent davantage sur les défis du changement climatique, la préservation de la biodiversité ainsi que la création d'emplois durables sur le plan économique, social et environnemental.

La solidarité mondiale, le commerce libre et équitable, l'Etat de Droit et le multilatéralisme sont également essentiels pour éviter que la relance ne se transforme en une reprise fondée sur les combustibles fossiles et trop consommatrice en ressources, qui mettrait irréversiblement en péril la population et la planète.

L'UE est disponible pour travailler dur afin de trouver de nouveaux moyens de relever ces défis collectifs et permettre à tous les enfants de vivre décemment sur une planète pacifique. Ce n'est pas une quête idéaliste ou naïve. Il s'agit de rester fidèle à nos valeurs, d'écouter la science, de renforcer nos économies et de construire un avenir meilleur.

Raul Mateus Paula
Ambassadeur
Chef de la Délégation
de l'Union européenne
en République du Congo

Initiatives-phares de l'UE en République du Congo

Dans son Plan National de développement (PND) 2018-2022, la République du Congo prône *«un développement équilibré et durable»*, *ayant pour objectifs la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, l'assainissement, la lutte contre la pollution et un meilleur urbanisme»*. Dans ces domaines, l'UE est activement engagée depuis plusieurs années aux côtés de la République à travers 3 axes d'intervention-phares:

1) La gouvernance forestière à travers la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (l'accord de partenariat volontaire pour l'application des règlementations forestières, la gouvernance et échanges commerciaux) et le processus CAFI (Initiative pour les forêts d'Afrique centrale).

2) La gestion durable des aires protégées et leurs zones périphériques à travers le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles (ECOFAC 6).

3) Le renforcement des capacités des autorités locales, l'amélioration de l'assainissement urbain et l'attractivité des villes secondaires de Nkayi et Owando à travers le projet *«Villes résilientes»* dont le démarrage est imminent.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE
DES TRANSPORTS DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET CABLAGE RESEAUX DU MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Appel d'offres International N°: 01/MPSIRTACMM/PRISP/AON/F/2020

ADDENDUM N°1

I. Le présent additif apporte des modifications au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) sur les dispositions relatives à la remise des offres et ouverture des plis, ainsi que sur les données particulières du lot 2 : Câblage réseaux du ministère en charge du ministère de la fonction publique.

a. Modification des clauses IS 1.1 relatives au lot 2: câblage réseaux au ministère en charge de la fonction publique;

b. Modification des clauses IS 22. 1 et 25.1 relatives à la remise et à l'ouverture des offres aux fins de reporter la date limite de remise des offres;

Désignation	Au lieu de :	Considérer :
IS 1.1- nombre et numéro d'identification des	Lot 2 : Câblage réseaux - 4 Routeur Cisco - 9 Commutateur manageable (switch) - 12 Commutateur non manageable - 12 Point d'accès Sans fil - 20 Adaptateur Sans fil - 2 Serveur de Stockage de données (NAS) - 3 Serveur - 250 Prise réseau - 6 400 m de Câble réseau - 500 Goulottes - 6 Rack - 4 Antenne BLK - 6 Baies de brassage - 1 000 Connecteurs réseau - 1000 Boites d'attache	**Lot 2: Câblage réseaux est modifié**
IS 22.1 et 25.1 - Remise des offres et ouverture des plis	Aux fins de remise des offres, uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : Attention : Monsieur le Coordonnateur du Projet des Réformes du Secteur Public (PRISP) Adresse : 03 rue du tourisme quartier clairon derrière école REMO arrondissement 3 Poto-Poto Ville : Brazzaville Pays : République du Congo	
IS 22.1 et 25.1 - Remise des offres et ouverture des plis	La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 30 septembre 2020 Heure : 14 heures, heure de Brazzaville Le soumissionnaire n'aura pas l'option de soumettre son offre par voie électronique. L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante: Adresse: 03 rue du Tourisme, quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Ville: Brazzaville Pays: République du Congo La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes: Date: 30 septembre 2020 Heure: 14 heures 30 minutes, heure de Brazzaville	La date et heure limites de remise des offres sont reportées au : Date : 30 octobre 2020 Heure : 14 heures, heure de Brazzaville L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Adresse: 03 rue du Tourisme, quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Ville: Brazzaville Pays: République du Congo La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes: Date: 30 octobre 2020 Heure: 14 heures 30 minutes , heure de Brazzaville

II- Les autres informations dans le dossier d'appel d'offre restent inchangées.

Fait à Brazzaville, le 17 septembre 2020
Le Coordonnateur, **Jean Noël NGOULOU**

Annexe à l'addendum

Modèle de garantie d'offre
(Déclaration de garantie de l'offre)
[Le Soumissionnaire remplit ce formulaire de garantie d'offre conformément aux indications entre crochets]
Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]
Avis d'appel d'offres No.: [insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]
Variante No.: [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]
A l'attention de [insérer nom complet de l'Acheteur]
Nous, soussignés, déclarons que :
Nous reconnaissons que les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de l'offre.
Nous acceptons que nous ferons l'objet d'une suspension du droit de participer à tout appel d'offres ou de propositions en vue d'obtenir un marché de la part de l'Acheteur pour une période de [insérer nombre de mois ou d'années] commençant le [insérer date], si nous n'exécutons pas une des obligations auxquelles nous sommes tenus en vertu de l'Offre, à savoir :
(a) si nous retirons l'Offre pendant la période de validité que nous avons spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
(b) si nous étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité, nous (i) ne signons pas le Marché ; ou (ii) ne fournissons pas la garantie de bonne exécution, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.
La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre Offre.
Nom du Soumissionnaire * [insérer le nom complet de la personne signataire de la déclaration de garantie de l'offre]
Nom de la personne dûment autorisée à signer au nom du Soumissionnaire** [indiquer la capacité du signataire]
Titre du signataire : _____
Signature [insérer la signature] _____
Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Soumissionnaire]
En date du _____ jour de _____ [Insérer la date de signature]
* Au cas où l'offre est soumise par un groupement, indiquez le nom du groupement en tant que soumissionnaire.
** La personne signataire de l'offre doit avoir reçu les pouvoirs notarisés du soumissionnaire et ceux-ci doivent être attachés à la soumission. [Note : Dans le cas d'un groupement, la déclaration de garantie de l'offre doit être établie au nom de tous les membres du groupement qui soumettent l'offre.

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

L'abbé Lambert Kionga a accompli 20 ans de sacerdoce

Secrétaire général adjoint et gestionnaire de la Conférence épiscopale du Congo, (CEC), l'abbé Lambert Kionga a accompli 20 ans de sacerdoce, le jeudi 24 septembre 2020, puisqu'il a reçu l'ordination sacerdotale le 24 septembre 2000. Une messe a été célébrée le matin du 24 septembre en la chapelle du CIO, suivie d'un repas fraternel, dans la maison des évêques au CIO. En présence de NN.SS. Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, vice-président de la CEC, Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. A l'issue de ce repas, l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, a remercié les participants, notamment les évêques pour leur disponibilité et leur présence paternelle. Dans l'interview ci-après, l'abbé Lambert Kionga revient sur les grands souvenirs de ses 20 ans de vie sacerdotale.

Comment caractériser l'événement du jour?
**C'est une action de grâces pour les 20 ans accomplis au service du Seigneur, de l'Eglise, dans le ministère sacerdotal. 24 septembre 2000-24 septembre 2020. Cela fait 20 ans.

En 20 ans de sacerdoce, avez-vous des souvenirs qui ont marqué votre cursus?
**Les souvenirs, il y en a beaucoup! Les souvenirs qui me viennent beaucoup plus à l'esprit, ce sont les souvenirs de mes trois premières années de vie sacerdotale, en campagne, particulièrement dans le diocèse de Nkayi, à la paroisse Saint Charles Lwanga de Mouyondzi, où je devais parcourir des kilomètres pour aller annoncer la Bonne Nouvelle. Je devais rencontrer des féticheurs, des pygmées, aujourd'hui on ne les appelle plus comme ça. Ma vie sacerdotale, aujourd'hui, c'est l'exercice dans les structures nationales, le Grand séminaire, la Conférence épiscopale. C'est une autre forme de ministère qui n'est pas à négliger.

Abbé Lambert Kionga

Comment entendez-vous affronter les prochaines années de votre sacerdoce?
**Le futur appartient à Dieu. Donner un projet sur le futur, je ne saurais en être capable. Je me remets simplement à la grâce de Dieu. C'est Dieu qui a fait que je passe les 20 ans de sacerdoce accomplis au service de son Eglise. Les autres années qui arrivent, je serai tenté de dire, les 20 prochaines années qui arrivent, je ne saurai en dire davantage. C'est dans le plan de Dieu. Je me remets à sa grâce.

Qu'avez-vous à dire pour clore cet entretien?
**C'est un appel que je lance à l'égard de mes cadets dans le sacerdoce qui commencent le ministère. Ceux-là qui sont encore au séminaire. Il y a du boulot dans cette Eglise. C'est Dieu qui a voulu cette Eglise qui doit être au service de la valorisation des vertus. Inviter le peuple au changement, inviter les chrétiens à adhérer à la Parole de Dieu. C'est une mission noble qui exige une conversion. Le pape Paul VI disait en 1967: *«Le monde a plus besoin de témoins que de diseurs»*. De ceux-là qui annoncent l'évangile par les actes. Que la parole que nous annonçons porte du fruit. Adhérer à la parole du Christ est une invite et cela pour toujours et chaque jour.

Propos recueillis par
Gislain Wilfrid BOUMBA

ANNEE JUBILAIRE MGR BARTHELEMY BATANTU

«Le Cardinal Emile Biayenda est vraiment un modèle à suivre»

(Un témoignage de Mgr Barthélemy Batantu)

Toujours dans notre rubrique de l'Année Jubilaire Mgr Barthélemy, dans cette édition, nous vous proposons un des témoignages de Mgr Barthélemy Batantu fait à l'endroit de son prédécesseur le Cardinal Emile Biayenda. Il connaissait bien la personne pour avoir cheminé avec lui depuis le Petit séminaire jusqu'à sa mort le 22 mars 1977. En voici le récit de Mgr Batantu.

«Comme témoignage des vécus avec le jeune Emile Biayenda qui deviendra plus tard prêtre, évêque puis Cardinal de la Sainte Eglise, je puis l'affirmer que Emile Cardinal Biayenda était vraiment pour nous, un modèle à suivre. Tenez! Au Séminaire de Mbamou où nous étions dans les années 44-50, quatre faits parmi plusieurs m'ont marqué sur la personne d'Emile Biayenda.

Le premier fait: *A Mbamou (Petit Séminaire), à l'époque, nous étions répartis par groupe. Chaque groupe avait son jour pour aller puiser de l'eau à la source. Mais, un jour, le jeune Emile Biayenda par inadvertance, avait cassé la dame-jeanne d'eau pendant le transport. Le père directeur, pris de colère, l'avait prié de payer cette dame-jeanne. Le jeune Biayenda dût quitter le Petit Séminaire de Mbamou pour se rendre chez ses parents vivant à Vindza distant de près de 150 Km environ, pour aller chercher auprès de son frère aîné, de quoi s'acheter une autre dame-jeanne de substitution. Ce trajet, le jeune Emile l'a parcouru à pied; aller comme retour et ce pendant 3 jours de marche. Il pouvait ne plus revenir. Mais, comme, il y avait en lui, cet appel du Maître: «Emile, viens-suis moi», il était revenu au Séminaire accompagné de son frère aîné Ngoma Sémo.*

Deuxième fait: *Toujours à notre époque au Séminaire de Mbamou, On était ensemble. On se suivait de la manière suivante: eux, avaient une année d'avance sur nous. Nous avons suivi la même éducation. S'il y a eu des déboires, on a tous subi les mêmes déboires. Alors lui, était un séminariste excellent, exemplaire. Pourquoi excellent, parce que dans les notes (je ne sais pas si on le fait encore dans les Séminaires), toutes les semaines, on venait nous lire les notes de conduite. Et ce qui était curieux chez le jeune Biayenda: il avait toujours 10 de conduite. Alors sur ce plan-là, lui était irréprochable. Il était aimé des directeurs, et de nous tous parce qu'il était un bon frère et aussi un bon camarade. Emile Biayenda était très obéissant. Ses confrères de classe, le trouvaient trop obéissant. Les directeurs que nous avions à cette époque étaient des Blancs. Nous l'appelions: «Mundélé alobi» ce qui veut dire «Le Blanc a dit». Il exécutait à la lettre «tout ce que le Blanc disait».*

Troisième fait: *Il nous était demandé, une fois le mois ou la semaine, je ne me rappelle plus, d'aller casser les pierres à la rivière située à 2 Km du séminaire de Mbamou où nous étions logés, pour la construction d'un nouveau dortoir. Ce jour-là les anciens nous demandèrent de ne pas emprunter le véhicule et de parcourir cette distance à pied? Après une bonne distance, nous apercevons le véhicule qui nous dépasse et à son bord, le jeune Emile Biayenda. Tout le monde hue sur lui et le chauffeur le fit descendre. Antoine Letembet de lui dire: «toi vraiment tu as peur du blanc?» Et lui de répondre: «Ah non ! Moi, je n'ai pas peur du blanc, mais de mon Seigneur qui voit tout ce que vous faites de mauvais».*
Oui! Emile Biayenda depuis son jeune âge avait toujours peur et était très juste avec son Dieu.

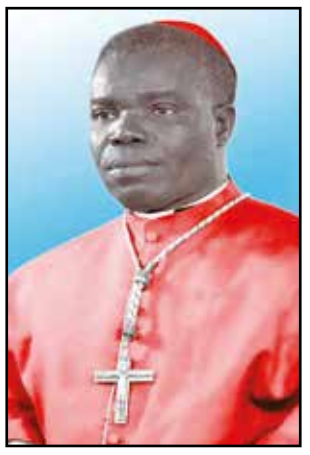

Cardinal Emile Biayenda

Mgr Barthélemy Batantu

Quatrième fait: *Pendant les grandes vacances quand nous étions en vacances, chaque séminariste était envoyé dans l'une des paroisses données. Moi, à Notre-Dame de Bacongo et lui à Saint François d'Assise. Un jour, au cours de nos échanges de vie en paroisse, Emile Biayenda me révéla qu'il avait vidé une fosse septique pleine d'immondice nauséabonde à l'aide d'un sceau. Vraiment à cette époque, il faut le faire.*
Voilà les quatre faits parmi tant d'autres que je détiens et que j'ai voulu mettre à votre portée pour montrer la grandeur du cœur de l'homme qui le caractérisait depuis son jeune âge. Aujourd'hui, vu ce qu'il était et ce qu'il a fait et vécu sur cette terre, le moment est donc venu pour que nous le proposions comme modèle de foi pour notre Eglise locale et pourquoi pas pour l'Eglise Universelle.
En attendant l'aboutissement heureux de ce long et couteux processus, les chrétiens catholiques et aussi les hommes de bonne volonté doivent continuer à prier dans l'esprit des béatitudes dans lequel le Cardinal Emile Biayenda a personnellement vécu. Héros, l'homme l'était, eu égard aux vertus pratiquées sa vie durant. La véracité des signes et miracles qui sont en train de se produire sur l'intercession de ce grand pasteur, conduiront sans doute l'Eglise catholique à le déclarer «Saint».

Texte transcrit par
Grégoire YENGO DIATSANA

XXVIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A-

«Que notre cœur concorde avec notre voix»

Textes: *Ez.18, 25-28; Ps.24; Phil.2, 1-11; Mt.21, 28-32*

La vigne est une image, un thème très important et abondant dans les écrits bibliques avant et avec Jésus, pour décrire le monde que Dieu aime et sauve, duquel il attend une belle vendange de foi, d'espérance et d'amour. C'est peut-être, pour cette raison qu'après l'épisode des ouvriers de la onzième heure; le tour est aujourd'hui à cette parabole qui met en challenge le *«Non»* et le *«Oui»* des deux fils.
Au juste, que représente pour nous: le fils du *«Oui-stérile»* et celui du *«Non-fécond»*? Il ne s'agit pas dans cette parabole de faire vivre à cette famille une échéance de référendum filial, quant à savoir lequel des deux, aime son père plus que l'autre. Par contre celle-ci fait le procès de la fidélité du peuple d'Israël en premier et ouvre sur la démarche de conversion des autres, les païens. C'est dire, à travers Israël sont ciblés: ces chefs des prêtres et ces Anciens… ils sont *«le second fils»* lequel a dit oui sans s'engager. Le peuple de la promesse, peuple élu par Dieu pour se révéler… hors pour Jésus, ils ont dit *«oui»* à chaque étape de leur histoire… mais ils n'ont pas toujours vécu ce *«oui»*. Par contre *«le premier fils»* de la parabole représente ceux qui ont dit *«non»* au départ à Dieu: ils étaient prostitués, Samaritains, publicains… ce sont Zachée et Nicodème, les collecteurs d'impôt; c'est Marie Madeleine, le centurion romain; mais aussi Pierre, les autres apôtres et le Bon Larron… Avec le temps; ils se sont engagés. Ils ont été retournés par le regard, l'appel, le message et l'attitude de Jésus; ils ont vu en lui, Dieu parmi eux, source de conversion.
En fait, les fils du Oui avaient répondu favorablement au Seigneur en se consacrant totalement à lui pour une satisfaction charnelle, donc une autosatisfaction… mais ils ne se rendaient plus compte que leur cœur avait besoin de se dévouer totalement au service de Dieu possible que par un changement radical *«metanoia»*. Par contre les autres, tous des pécheurs, aux cœurs blessés, pouvaient y accueillir la tendresse et la volonté de Dieu, par un repentir sincère et réparer leur *«non»* précoce résultant des peurs ou des *«impedimenta»* de leur histoire. Loin de moi, de jeter la pierre au peuple juif d'hier ni d'aujourd'hui; ils sont nos frères aînés dans la foi (Saint Jean Paul II). Le repentir selon l'Evangile ne relève pas de nos réactions psycho-affectives. Il est le fruit de la Grâce de Dieu. C'est la prise de conscience que quelque chose ne va pas dans ma relation au tout Autre (le Seigneur) et aux autres (le prochain). Le fils qui dit *«Je ne veux pas.»* est certes un contestataire. Il veut faire sa vie tout seul ou se sentir autonome, libre de faire ses propres choix sans être influencé. Mais au plus profond de lui-même il reconnait l'autorité du père. Sous son attitude désinvolte et immature, il y a un cœur qui réagit comme chez l'enfant prodigue: *«J'irai vers mon père et je lui dirai… »*. Après un examen de conscience, il est revenu sur ses pas ou son refus! Alors que l'autre qui dit "Oui, Seigneur" et ne fait rien, est en réalité enfermé en lui-même. Se repentir, ce n'est pas avoir du remords, ce qui ne serait que négatif et malsain. Une telle attitude ne construit rien, mais qui ronge de l'intérieur; c'est donc, *«faire la Volonté du Père»*. Se repentir, c'est repenser dans son cœur ce qui est Bien ou Bon et se laisser être re-pansé par Dieu qui est Amour. Se repentir, c'est accepter de remettre en cause sa manière de voir et ses attitudes. Un point de départ indispensable pour se mettre en route et découvrir les horizons jusqu'alors insoupçonnés de l'amour de Dieu.
Ceci dit, nous voici aujourd'hui encore devant une parabole qui nous concerne tous, chacune et chacun. Nous sommes invités à vérifier si, avec l'usure du temps, nos *«oui»* ne sont pas formulés du bout des lèvres, ou au fond de nos cœurs, devenus des reliques hors d'usage pour la foi. Comme chez Marie, Mère de Jésus, que ton Oui soit oui ou que ton Non soit non. Ainsi est-t-il dit dans l'Apocalypse: *«Que n'es-tu chaud ou froid! Mais puisque tu es tiède, ni chaud, ni froid, je vais te vomir. (13,16)»* Pourquoi? Parce que celui qui vit dans la tiédeur de la médiocrité, est dans l'incapacité de réagir. Frères et Sœurs, un *«Oui»* prononcé il y a longtemps a souvent besoin d'être renouvelé. Nous le savons bien dans nos engagements divers, notamment dans le mariage comme dans l'ordination ou la vie consacrée. Car ne l'oublions pas le Seigneur demande des ouvriers pour travailler à sa vigne et non des syndicalistes, pour *«syndiquer»* sa volonté. Tous, laïcs et prêtres, même si notre manière de servir Dieu nous distingue souvent, c'est un seul et même *«Oui»* que Dieu nous réclame et qui nous engage: tous ouvriers de sa vigne là où nous sommes! Demandons-nous: Quelle est la parcelle de vigne où Dieu m'envoie? Quelle mission il veut m'y confier? Les situations actuelles, depuis la crise financière à la crise sanitaire de la COVID-19 dans lesquelles nous nous trouvons, les défis économiques et sociaux mais aussi environnementaux … sont autant de questions qui obligent à remettre régulièrement à jour notre réponse au Seigneur: nos *«oui»* autant que nos *«non»* selon les circonstances. Il est temps d'y réfléchir car le Seigneur compte sur nous!

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
(Aumônier général de l'Association des Scouts et Guides du Congo)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Messe d'envoi en mission

Dans une circulaire adressée aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, porte à leur connaissance que le mardi 29 septembre 2020, à l'occasion de la solennité des Saints Archanges, aura lieu à 10h 00, en l'église Saint-Esprit de Moungali, la messe d'envoi en mission des différentes maisons de formation. Au cours de cette messe, les séminaristes en fin de formation feront leur prise d'habit, ceux de IIème et IIIème année de théologie feront leur lectorat, acolytat et admission au diaconat en vue du presbytérat.
En raison de la pandémie du coronavirus, la participation à cette messe est strictement réservée: aux séminaristes et novices de l'archidiocèse de Brazzaville, aux responsables des différentes maisons de formation, aux membres de la Commission diocésaine des vocations et des séminaires, à deux parents (pour les séminaristes en fin de stage, de IIème et IIIème année de théologie).

PROJET EAU, ELECTRICITÉ ET DÉVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU)

La société E²C dotée de nouveaux postes de transformation électrique pour juguler les coupures de courant

La capitale congolaise connaît, ces derniers temps, des coupures d'électricité causées notamment par la saturation des postes de transformation électrique. Pour juguler ce problème, la société Energie électrique du Congo (E²C) a été dotée de vingt nouveaux postes de transformation électrique moyenne tension (MT), basse tension (BT) et réseaux basse tension associés. La cérémonie marquant le transfert des responsabilités et la mise en service officielle de ces équipements a eu lieu le vendredi 18 septembre dernier, au Centre de santé intégré (CSI) de Ouenzé, le 5e arrondissement de Brazzaville. C'était sous les auspices de Yanick Lionel Nkodia et Frédérick Manienze, respectivement directeurs de cabinets du ministre de l'Energie et de l'hydraulique, et du ministre de l'Equipement et de l'entretien routier. En présence, entre autres, de Patrice Rakotoniaina, chargé du Projet eau, électricité et développement urbain (PEEDU) à la Banque Mondiale, de Maurice Bouesso, coordonnateur de ce projet, et de Jean-Bruno Danga Adou, directeur général d'E²C.

Les officiels, au premier plan, pendant la cérémonie.

Ces équipements ont été acquis grâce au cofinancement du Gouvernement congolais et de la Banque Mondiale, par le truchement du Projet eau, électricité et développement urbain. Pour un coût de trois milliards de F.CFA.

Dans son allocution, Marcel Ganongo, administrateur-maire de Ouenzé, a rappelé que voici près de vingt ans que le Congo a mis en exécution, avec l'appui des différents partenaires, dans le cadre de sa politique de coopération multilatérale, le Projet eau, électricité, et développement urbain (PEEDU).

«Le Gouvernement congolais, sous la conduite de Monsieur le Premier ministre et la clairvoyance du Président de la République, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, a prescrit l'électrification de notre pays parmi les actes prioritaires qui doivent le conduire à son développement. Ce qui n'est qu'une logique, car l'énergie électrique constitue l'un des maillons essentiels dans cette voie salutaire.

La cérémonie de remise officielle de 20 nouveaux postes de transformation électrique moyenne tension et basse tension ce jour vendredi 18 septembre 2020, dans l'arrondissement 5 Ouenzé, et en ce lieu du CSI Ebina, est pour nous un précieux cadeau que le Gouvernement fait aux populations de notre arrondissement», a-t-il affirmé.

Pour sa part, Maurice Bouesso a rappelé que la feuille de route du PEEDU prescrit, entre autres, la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'électricité et de la société E²C, l'amélioration du réseau de transport et l'extension du réseau du réseau électrique en visant notamment l'ouverture de l'accès à une électricité de qualité à de nouveaux clients. Et que c'est dans ce sens qu'ont été réalisés l'étude diagnostic du secteur électricité et l'étude de la demande et la tarification de l'électricité au Congo, la fourniture et la pose de 16 nouveaux feeders souterrains 20 kilovolts à Brazzaville et à Pointe-Noire, l'acquisition d'un véhicule laboratoire et de deux valises de recherche des défauts sur le réseau électrique, l'inventaire physique et comptable des immobilisations industrielles et non industrielles et la présentation d'une situation bilancielle auditée et corrigée à la cessation des activités de Société nationale d'électricité (SNE), la construction de 20 nouveaux postes de transformation électrique moyenne tension, basse tension (MT/BT) et basse tension (BT) associés, à Brazzaville.

Photo de famille après la remise officielle des postes de transfo.

«La réhabilitation de 40 postes de transformation MT/BT à Brazzaville et à Pointe-Noire se poursuit et devrait être terminée avant le 31 décembre 2020.

Dans le programme de société de SEM Denis Sassou-Nguesso, "La marche vers le développement, plus loin ensemble", un accent particulier a été mis sur le développement des infrastructures dont l'électricité.

La Plan national de développement, programme du Gouvernement, a réaffirmé cette volonté et la construction de 20 nouveaux postes constitue une des réponses, notamment face à la problématique liée au constat des transformateurs saturés, des réseaux BT surchargés, des longueurs excessives desservies par les départs BT des postes, entraînant des chutes de tension élevées.

De manière générale, ces 20 nouveaux postes participent à la réponse face à la forte pression constante subie par l'ensemble du réseau et des postes de transformation électrique», a-t-il affirmé.

Yanick Lionel Nkodia coupant le ruban symbolique

Le projet de construction de 20 nouveaux postes à Brazzaville vise l'augmentation du nombre de postes de transformation par la garantie de la puissance nécessaire et l'amélioration de la qualité de l'énergie électrique distribuée aux consommateurs, l'extension du réseau BT pour assurer la desserte des zones non desservies en électricité, le raccordement des nouveaux clients et l'augmentation du chiffre d'affaires de la société E2C, l'éclairage public autour des nouveaux postes.

Sa réalisation a été rendue possible grâce au ministère de l'Energie et de l'hydraulique (maître d'ouvrage), au PEEDU (maître d'ouvrage délégué), au groupement GEMACOR/DMI Consultant (mission de contrôle), et au groupement MBTP/CELEC/Entourage Electricité (entreprise). Le bénéficiaire étant, bien entendu, E2C.

Le projet de construction des 20 nouveaux postes de transformation MT/BT à Brazzaville a donc permis la construction de 20 nouveaux bâtiments en structure maçonnée de 5m sur 5m, à l'exception des postes de Mafouta 2 et Zone proche de Djiri qui font respectivement 6m sur 4m et 7m sur 5 m; la fourniture et le montage des équipements et accessoires MT et BT constitués de:

-Un transformateur MT/BT 630 KVA mono tension 20 kilovolts pour 15 nouveaux postes;

-Un transformateur MT/BT 630 KVA bitension 20 kilovolts et 6,6 kilovolts pour 5 nouveaux postes actuellement alimentés par le centre d'émission du poste source Djoué;

-Une cellule de protection transformateur (QM);

-Deux cellules interrupteur réseau (IM) de raccordement en coupure d'artère au réseau;

-Un détecteur de défauts MT;

-Un disjoncteur compact BT 1250 A;

-Un tableau urbain réduit (TUR) équipé de fusibles de 400A;

-Un coffret de commande pour l'éclairage public autour du poste.

A cela, il faut y ajouter:

-La fourniture et l'installation de 4 cellules interrupteur réseau (IM) supplémentaires dans les postes de raccordement en antenne au réseau ;

-La fourniture et la pose de 13.965ml de câble souterrain MT pour le raccordement de 15 nouveaux postes au réseau existant 20KV et de 4 nouveaux postes au réseau 6.6KV ;

-La fourniture et la pose d'une liaison aéro-souterraine MT 6.6KV pour le raccordement d'un nouveau poste au réseau aérien existant 6.6KV ;

-Le déploiement de 39.909ml de réseau BT pour permettre de reconfigurer le réseau existant avec possibilité des reprises et améliorer l'accès à une électricité de qualité.

La remise des clés des nouveaux équipements au D.G. d'E²C

Ce sont 2496 poteaux bois et 486 poteaux métalliques qui ont été mis en œuvre avec 500 luminaires fixés.

Il est important de souligner que tous les tableaux TUR installés ont huit colonnes dont quatre seulement sont actuellement en exploitation pour alimenter le réseau BT.

Les quatre autres colonnes constituent une réserve afin de se prémunir des besoins futurs de renforcement du poste qui s'imposeront de toute évidence du fait de la densification du tissu urbain.

Ces 20 nouveaux postes viennent décongestionner 31 postes existants et leur impact porte sur environ 60 000 habitants.

«La mise en service du nouveau poste CSI Ebina, devant lequel nous sommes, a permis de décongestionner le poste SIC Ouenzé 1 et le poste Campement.

Les premiers résultats de son intégration dans l'exploitation de E2C se traduisent par une amélioration substantielle des valeurs de la charge en pointe de ces deux postes:

Pour le poste SIC Ouenzé 1, la valeur de la charge en pointe est de 59%, contre 108% avant la mise en service du nouveau poste Ebina ;

Pour le poste Campement, sa valeur de la charge en pointe est de 79%, contre 97% avant. Ces deux postes ne sont plus délestés. Ces valeurs vont être améliorées par les services compétents de E2C.

Il en sera de même pour les autres nouveaux postes, qui verront leurs charges en pointe diminuer de manière très significative», a souligné le coordonnateur du PEEDU.

Ces 20 nouveaux postes sont: PK Mfilou, Ngangouoni, Eglise catholique de Moussosso, Makengo, Mahoukou, Eglise catholique Saint Ambroise de Mayanga, SNDE Mayanga, Ecole Moussa Eta, CSI Ebina, Ngamakosso II, Itoua 2, Tsiémé Mpangala, Domaine2, SNDE Potabloc, Mafouta 2, Académie 3, Manianga-Djiri, Sœurs missionnaires, Zone proche Djiri, Station de Kintélé.

Satisfait du travail réalisé, Jean-Bruno Danga Adou a rappelé que depuis 2004, le Gouvernement de la République s'est lancé dans un vaste programme de construction, de réhabilitation et de renforcement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité. *«C'est dans ce cadre que le Gouvernement, associé à la Banque Mondiale, est en train de réaliser des infrastructures. Ces infrastructures permettront donc, en ce qui nous concerne, d'améliorer la desserte électrique dans les quartiers, de renforcer les réseaux existants, et, en quelque sorte, mettre fin au fameux phénomène de délestages que nous connaissons depuis des années. Parce que la création de nouveaux postes dans des quartiers permet de décharger les postes saturés. Avec la création de ce nouveau poste ici à Ebina, vous allez constater que le poste SIC Ouenzé qui est à côté de 753 et le poste qui est dans la rue Campement ne seront plus délestés, parce qu'une bonne partie des clients qui dépendaient de ce poste seront transférés au nouveau poste. Donc, à partir d'aujourd'hui, s'il y a délestage au niveau de ce poste, ça sera maintenant l'objet de sabotage de la part de certaines personnes véreuses. Sinon, l'objectif de la création de ce poste, c'est, effectivement, de mettre fin au phénomène de délestages, parce que les postes seront déchargés»*, a-t-il ajouté. Tout en précisant que pour mettre fin aux délestages, l'inauguration de nouveaux postes de transformation électrique doit être associée à l'opération pose compteurs lancée par E²C.

REFUGIES

Travailler de concert avec les défenseurs des droits humains pour leur protection

Dans le cadre du partenariat avec les ONG, le HCR a sensibilisé le 22 septembre à Brazzaville, les associations des droits humains sur la protection internationale. Objectif de la formation: avoir une même compréhension sur la question de la gestion des réfugiés. *«Parce que plusieurs ONG des droits de l'homme considèrent que la responsabilité des réfugiés incombe au HCR, or c'est de la responsabilité de l'Etat. C'est pourquoi nous souhaitons collaborer avec les ONG dans la perspective de mettre en place une plateforme d'échanges sur cette question, en vue de trouver des solutions durables»*, a dit Mme Giselle Parfaite Nsiete, associée à la protection au HCR.

Mmes G. Parfaite Nsiete (à g.:) et Deloria Ongoundou du CNAR

Les ONG ont été édifiées sur le comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR) et le cadre institutionnel; la protection internationale et le HCR; le statut des réfugiés ainsi que leurs droits et devoirs et le statut des demandeurs d'asile..

Le CNAR est un organe interministériel crée par décret n° 99.310 du 31 décembre 1999 et placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Il a entre autres missions d'enregistrer les demandeurs d'asile et leur famille et de les protéger juridiquement et administrativement. La Constitution congolaise du 25 octobre 2015 dispose en son article 21: *«Le droit d'asile est accordé aux ressortissants étrangers dans les conditions déterminées par la loi»*. Elle reconnaît également la suprématie et la force des textes adoptés au niveau international et régional à toutes lois (article 223).

La protection des réfugiés relève avant tout de la responsabilité des Etats. Elle se traduit par des droits et obligations du réfugié énumérés dans la Convention de 1951 et repris dans celle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le Congo, en ratifiant les Conventions internationales relatives au statut des réfugiés (Convention de 1951, Protocole d'accord de 1967 et Convention de l'OUA de 1969) s'est engagé à assurer la protection des réfugiés sur son territoire.

Quant au HCR, il a mandat de soutenir les Etats dans l'exercice de cette responsabilité de protection et cherche des solutions durables avec le concours des Etats. *«La protection des réfugiés est une responsabilité partagée entre le pays d'accueil et le HCR. Les réfugiés présents au Congo bénéficient de la protection du pays d'asile. Aucune protection n'est possible sans le concours des autorités nationales et locales»*, a expliqué Mme G. Parfaite Nsiete.

Les représentants des ONG

Le HCR apporte trois solutions durables: le rapatriement volontaire, l'intégration locale et la réinstallation dans un pays tiers.

La détermination du statut de réfugié se fait selon deux types de procédure. La pro-cédure dite prima facie ou reconnaissance de groupe et la procédure individuelle. Au Congo, la détermination est faite depuis 2004 par le CNAR.

Les réfugiés sont tenus de respecter les lois et règlements des pays d'accueil. Ils sont interdits de mener des activités séditieuses contre un Etat membre de l'OUA, actuellement Union africaine. Les Etats contractants accorderont aux réfugiés un traitement aussi favorable que possible, en tout cas non moins favorable que celui accordé aux étrangers. *«J'ai apprécié la formation qui cadre bien avec les missions de notre association, notam-ment la défense des droits de l'homme en particulier les droits des réfugiés. Nous avons dans notre société tendance à marginaliser les réfugiés or ce ne devrait pas être le cas, puisqu' ils jouissent des mêmes droits que les nationaux. Nous pensons que les connaissances que nous venons de recevoir nous permettront de bien mener nos activités»*, a dit une participante.

En raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19 qui limite les rassemblements à cinquante personnes, quarante ONG seulement ont pris part. Une autre vague bénéficiera de la même formation au début du mois d'octobre.

A noter que le HCR procédera le 27 septembre au rapatriement d'une centaine de réfugiés de la République centrafricaine, a fait savoir l'associée à la protection de l'agence onusienne.

«La protection des réfugiés relève avant tout de l'Etat»

E.M.-O

FORMATION

Améliorer les performances et la qualité du personnel administratif et enseignant

Figurant dans le projet de l'ONG *''Viens et Vois''*, la session annuelle de recyclage du Complexe scolaire Emmaüs s'est tenue du 1er juillet au 21 août 2020 au sein de cet établissement à Kintélé, dans la sous-préfecture d'Ignié. Sous le thème *''Consolider la maîtrise d'une classe inclusive''*.

Les formateurs et les participants

La formation a réuni 31 participants. Elle avait pour objectifs d'améliorer les performances de l'équipe administrative et la qualité des prestations; de renforcer les capacités des enseignants et le niveau des apprenants et de réussir l'intégration des enfants handicapés visuels dans les classes inclusives. Ces objectifs ont été définis suivant l'esprit de ceux contenus dans le projet. Entre autres, l'efficacité de l'administration, la formation des enseignants et la disponibilité des matériels adaptés à la compétence.

La formation s'est articulée autour de quatre modules: l'analyse des forces et faiblesses des activités de l'année scolaire 2019-2020; le renforcement des capacités managériales de l'équipe administrative, le renforcement des capacités pédagogiques du personnel enseignant sur l'éducation inclusive, l'approfondissement de la pratique du Braille, la vulgarisation et le maniement du matériel disponible à l'école.

Chaque module a fait l'objet d'une ou de plusieurs études de cas pour intégrer les exigences de l'éducation inclusive: thèmes, textes, supports pédagogiques.

D'après Emerson Massa, président de l'ONG *''Viens et Vois''*, promoteur directeur général du Complexe scolaire Emmaüs, le développement économique et social du pays dépendra principalement de la qualité des ressources humaines formées par son système éducatif.

«L'ONG ''Viens et Vois'' entend mettre un accent particulier sur la formation initiale et continue, pour relever le défi de la pénurie générale d'enseignants qualifiés, notamment en Braille et en éducation inclusive. Il est important de redorer le blason du système éducatif, de renforcer les capacités du corps enseignant. Dans un monde en pleine mutation, l'esprit d'initiative et de créativité sont des qualités essentielles pour garantir la réussite», a-t-il dit.

Cette deuxième formation est l'aboutissement d'une franche collaboration entretenue avec la Mission évangélique Braille. *«Et tous les facilitateurs méritent nos félicitations pour leur dévouement et leur engagement»*, a-t-il ajouté.

Les séminaristes se sont réjouis de constater l'adéquation entre la compétence générale attendue, c'est-à-dire *''Consolider la maîtrise d'une classe inclusive''* et les éléments de compétence développés par les facilitateurs. Aussi ont-ils pris l'engagement de traduire dans les actes les enseignements reçus pour la pleine réalisation d'une école inclusive réelle et solide.

Suivant les impressions et les réactions des uns et des autres, la première session de recyclage avait atteint son objectif, car les démonstrations faites par les séminaristes à la deuxième session ont rassuré les formateurs, qu'ils sont désormais capables de les appliquer et de les intégrer dans les apprentissages.

Alain-Patrick MASSAMBA

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83- E-mail: officebatiapaul@gmail.com- 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT / Rond-point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire - Congo / Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «ROYAL SERVICES», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, quartier 7/7 de Dany, vers CEPT ISAAC, arrondissement III- TIE-TIE, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le n° CG/PNR/18 B 299, reçu en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 25/08/2020, soumis selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 28/08/2020, à la recette de Pointe-Noire, folio 168/02 N°369, il a été décidé de: 1- La modification de l'objet social de la société; 2- Le changement de la dénomination de la société et;

3- La mise à jour corrélative des statuts de la société;
Les associés de la société Royal Services ont décidé de modifier l'objet social de ladite société.
Elle aura désormais pour objet:
Toutes les activités d'assurance et réassurance: Maladie; Scolaire; Voyage; Automobile; Tous risques chantiers; Multirisque habitation.
Les associés décident de modifier la dénomination de la société.
Elle portera la dénomination de: «ROYAL ASSURANCES «EXCELLENCE»».
En conséquence de toutes ces résolutions, les associés ont modifié les statuts de la société.

Pour avis,

Le Notaire.

«DESIGN HUB » S.A.R.L.U.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1. 000 .000 de Francs CFA
Siège social : 1 er étage de l'Immeuble Ericka, Appartement 5
Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 19B 7562

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'Associé Unique du vingt-six juin deux mille vingt, reçu en dépôt le quatre septembre de la même année par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 09 septembre 2020 à Brazzaville (République Congo), Folio 163/21, N°2938, il ressort :

- L'approbation des états financiers de synthèse de l'exercice 2019 ;
- L'affectation des résultats
- Pouvoirs pour formalités.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20DA 230 en date du 11septembre 2020.

Pour Insertion légale

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail* Progrès-

MAITRE D'OUVRAGE

BCI

B.P. : 147 – Brazzaville,
République du Congo

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT BCI/UCP/2020-001 SELECTION DES ENTREPRISES CHARGEES DES TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT ET DE MISE EN PEINTURE DES AGENCES DE LA BCI A BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE ET GAMBOMA

BCI CONGO - Membre du Groupe BCP, envisage de réaliser, sur ressources propres, des travaux de rafraichissement et de mise en peinture des agences de la BCI.
Pour la mise en œuvre de ce programme évoqué ci-dessus, la BCI CONGO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.
Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BCI CONGO.
Date de remise des offres: 14 Octobre 2020 à 11h00, heure locale en République du Congo
Bureau Courrier BCI – Brazzaville.
Début des Travaux: 26 Octobre 2020 - Fin des Travaux: 31 Janvier 2021

Tout complément d'informations peut être obtenu à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrés, de 09h00 à 12h00.

- Pour les informations administratives
BCI CONGO
Siege social
Avenue Amilcar Cabral
BP : 147 Brazzaville – Congo

Contact:
M. MANIX ITOUA
Direct: +242 05 676 0223
Email: mitoua@bcicongo.com

M. STEVEN GOMA
Direct: +242 05 671 0218
Email: sgoma@bcicongo.com

- Pour les informations techniques

GROUPEMENT EDAU scp Congo - IBS	
Bureau d'Etudes EDAU scp Congo Architecture, Design, Ingénierie, Environnement, Urbanisme	Bureau d'Etudes d'Ingénierie International Building Service BTP-Consulting-Environnement
Case 013 OCH - Moungali III - PSP de l'OCH – Avenue de la Morgue du CHU - Brazzaville BP 13 306 - Brazzaville CONGO Téléphone fixe : +242 222 824 824 ou Cel. +242 06 634 7202 ou 05 348 7483 Internet: infos@edau-congo.com - Site web: www.edau-congo.com Brazzaville – CONGO	54 Av de L'indépendance – Brazzaville ibscongo@ibs-entreprise.com – (+242) 05 697 4949 / 06 812 1219 Brazzaville – CONGO

Le dossier d'appel d'offre peut être retirer au Secrétariat du Bureau d'Etudes (EDAU scp Congo), Siège Social: Case 013 OCH - Moungali III - PSP de l'OCH – Avenue de la Morgue du CHU – Brazzaville CONGO, moyennant une somme de cinquante mille (50.000) Francs CFA non remboursable.
Les visites obligatoires des sites seront organisées le par le maitre d'œuvre. Les dates et heures feront l'objet d'une invitation par email.
L'avance à la commande étant cautionnée à hauteur de 30% voir CCAP, la garantie de soumission n'est donc pas nécessaire.
Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées. Celles reçues dans le délai seront recevables et analysées par l'UCP (la maitrise d'œuvre et la commission mise en place par le maitre d'ouvrage). L'ouverture des plis n'est pas ouverte aux entreprises et le rapport issu de l'analyse des offres sera soumis à la seule discrétion du maitre d'ouvrage qui reste le seul à entériner ses recommandations.

L'UCP (Unité de Coordination des Projets)
BCI – EDAU scp Congo & I B S.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°362/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	21738 du 23-06-20	Sect B, bloc 101 ; Plle 1 ; Sup : 529,00m2	QUARTIER ANGOLA LIBRE (IMPFONDO)	LIKOUALA	NGOUELE Claude Aveyron
2	22035 du 24-08-20	Sect P13B (exP13), bloc 100 ; Plle 5 ; Sup : 338,19m2	SOPROGI LOGEMENT P13-172V	4-BZV	MOUALA Clara Joannis Armelle
3	21924 du 30-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	MALONGA Terlus Blanchard
4	21716 du 17-06-20	Sect P15, bloc 36 ; Plle 12 ; Sup : 416,30m2	53, RUE MAYOMBE	6-BZV	IBARESSONGO née ETOU Claudine
5	21729 du 18-06-20	Sect CE, bloc 30 ; Plle 04 ; Sup : 628,74m2	10, RUE ANGUIMA (QUARTIER DOMAINE)	6-BZV	OKOUERE Richard
6	21274 du 23-01-20	Sect P8, bloc 78 ; Plle 2bis ; Sup : 151,57m2	78BIS, RUE BASSOUNDI	4-BZV	PEYA ONDONGO Rosie Gracia
7	22045 du 27-08-20	Sect P13, bloc 227 ; Plle 11 (ex.23) ; Sup : 366,23m2	23, RUE VOKA	4-BZV	HOBAIN MONGO Bienvenue Gertrude
8	22020 du 20-08-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 380,78m2	AVENUE DE LA VICTOIRE (MAKABANDILOU)	9-BZV	YAMA APO Benitia Loveline
9	21750 du 22-06-20	Sect CH, bloc 121 ; Plle 7 ; Sup : 800,00m2	RUE ALBERT MVOUMA (Q. KAHOUNGA)	9-BZV	BONO Antoine
10	21982 du 11-08-20	Sect P10, bloc 24 ; Plle 4 ; Sup : 208,93m2	54, RUE MALIMA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	GATSE Ryan Holyson
11	21998 du 18-08-20	Sect CI, bloc 60 ; Plle 10 ; Sup : 361,21m2	RUE DON BOSCO (MASSENGO)	9-BZV	NGOUOTO Jocélyne
12	16878 du 20-09-17	Sect AP, bloc 5 ; Plle 9 ; Sup : 200,00m2	QUARTIER NDOUO NTSALAMPOU(TELE KENARD)	7-BZV	NSOUNGA Mak Glad Ruben
13	20352 du 26-06-19	Sect BD4, bloc 182 ; Plle 23 ; Sup : -m2	22, RUE BOHOULI (NKOMBO)	9-BZV	NGAYOULOU Eugenie
14	21785 du 29-06-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.200,00m2	QUARTIER CAMPEMENT (PK 45)	POOL	Enfants SELPH
15	21975 du 11-08-20	Sect P7, bloc 43 ; Plle 1 ; Sup : 222,84m2	76, RUE LAGUE	4-BZV	KITOCKO-SILIKI-LEPESSA
16	21868 du 22-07-20	Sect P10, bloc 112 ; Plle 6bis-7 (ex 5) ; Sup : 313,34m2	60, RUE KIMBOTO	4-BZV	ETOUA Claver David
17	21869 du 22-07-20	Sect P10, bloc 112 ; Plle 6 (ex 5) ; Sup : 102,06m2	60BIS, RUE KIMBOTO	4-BZV	MILANDOU Macaire Léticia
18	21867 du 22-07-20	Sect P12, bloc 80 ; Plle 6 ; Sup : 249,23m2	20, RUE MBINDA	6-BZV	ETOUA Claver David
19	21851 du 17-07-20	Sect P7, bloc 110 ; Plle 7 (ex 496) ; Sup : 337,13m2	496, RUE LAMPAKOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	KOUA Michel
20	21641 du 04-06-20	Sect P13C (ex P13), bloc 83 (ex52/84, Plle 20 (ex661/15, Sup : 357,23m2	17, RUE BOMASSA (CITE DES 17 MOUKONDO)	4-BZV	GUEBO Antoinette
21	21834 du 09-07-20	Sect AP2, bloc 181 ; Plle 4 ; Sup : 479,92m2	RUE BAFOUROU	7-BZV	KONDI PANDI Ange
22	21502 du 23-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.200,00m2	NGATSOU -FERME	POOL	OPOUMBA Marie Joseph
23	21771 du 26-06-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha	VILLAGE IMBIMI	POOL	ESSAMI PEREIRA Samuel Ray
24	21866 du 21-07-20	Sect P8, bloc 206 ; Plle 3 ; Sup : 276,87m2	68, RUE LOUFOULAKARI	4-BZV	NWAPALI Chioma Imaculeta
25	21523 du 31-03-20	Sect N, bloc - ; Plle - ; Sup : 652,50m2	LINENGUE QUARTIER N°06	CUVETTE	MUGETRAF
26	16328 du 10-04-17	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.000,00m2	QUARTIER CHATEAU D'EAU (BOUNDJI)	CUVETTE	AKOUAMABE Achille
27	16327 du 10-04-17	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.252,25m2	QUARTIER OYOUA	CUVETTE	AKOUAMABE Achille
28	21085 du 11-12-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 18.202,80m2 soit 1ha 82	OYO (QUARTIER OYA)	CUVETTE	OBAMBI Paul
29	21912 du 27-07-20	Sect P11, bloc 118 ; Plle 6 (ex 1650) ; Sup : 311,27m2	165, RUE LOUINGUI	5-BZV	COULIBALY Aboubacar Polourou
30	21086 du 11-12-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 18.202,80m2 soit 1ha 82	OYO (QUARTIER OYA)	CUVETTE	NGAKALA Ignace
31	7117 du 05-02-13	Sect -, bloc -, Plle (1domaine), Sup : 540.038,97m2 soit 54ha00a38ca	VILLAGE LOUWEMA	POOL	MOUBANGAT MOUKONZI Alphonse Dinard
32	9087 du 10-12-13	Sect -, bloc - ; Plle (1domaine) ; Sup : 40.000,00m2 soit 4ha	QUARTIER NDIBOU	POOL	MOUBANGAT MOUKONZI Alphonse Dinard
33	21622 du 28-05-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 8.700,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	Famille OKOBO
34	21621 du 28-05-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 5.610,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	NDENGUE Roger
35	22056 du 28-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK 45)	POOL	OKOMBI Ahmed Rahime
36	22058 du 28-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 500,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK 45)	POOL	OKOMBI Roméo Gildas
37	22060 du 28-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 880,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK 45)	POOL	OKOMBI ABIRA Haphexion Dieuveil Roméo II
38	22059 du 28-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK 45)	POOL	OKOMBI MALAMBA Jean Paul Fils
39	22057 du 28-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.040,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK 45)	POOL	OKOMBI Roméo Gildas
40	21225 du 28-01-20	Sect P6, bloc 101 ; Plle 12 (ex. 14) ; Sup : 246,26m2	157, RUE YAKOMAS (QUARTIER MILAPI)	5-BZV	OKOGNA IMONGUI Princia Chimène
41	21969 du 10-08-20	Sect P8, bloc 75 ; Plle 8 ; Sup : 164,76m2	51BIS, RUE BANGUI	4-BZV	OBENDZA MOUETY Ghislaine
42	19700 du 26-11-18	Sect P15, bloc 22 ; Plle 8 ; Sup : 375,87m2	59, RUE MBE	6-BZV	OKOUANGO Jean Cellien
43	21954 du 06-08-20	Sect BF, bloc 02 ; Plle 18 ; Sup : 407,90m2	21, RUE NGONDZI (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	MBON-AKIANA KAMA Augustine
44	22051 du 28-08-20	Sect P1, bloc 76 (ex 25B) ; Plle 3 (ex 4) ; Sup : 189,59m2	11, RUE BACONGO	3-BZV	IBRAHIM Soumaré
45	16230 du 27-03-17	Sect P13C, bloc 33 ; Plle 25 ; Sup : 404,30m2	RUE ITENDI (QUARTIER CITE DES 17)	7-BZV	MATALI Suzanne

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2020

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

LIVRE

«Précis de sous-traitance au Congo» de Roland Bembelly et Anicet Cyriaque Nassy Pratt

«Précis de sous-traitance au Congo», tel est le titre du livre de 116 pages que viennent de publier les Éditions Publibook. Roland Bembelly, docteur en droit, avocat au barreau de Pointe-Noire, et son confrère, Anicet Cyriaque Nassy Pratt, juriste en droit des affaires, en sont les auteurs. Ils ont mis en commun leurs énergies littéraires pour ce livre qui se veut un outil indispensable aux opérateurs économiques, aux professionnels du droit et à tous les acteurs du secteur pétroliers.

Après *«Le code des hydrocarbures issu de la loi n°28-2016 du 12 octobre 2016»,* publié aux Editions Edilivre en avril 2019, les deux auteurs ont voulu prolonger leur regard vers l'élaboration d'un livre très édifiant. Un ouvrage qui entre dans les outils de compréhension de la nouvelle réglementation de la sous-traitance pétrolière.

Ce livre analyse, en profondeur, la législation de la sous-traitance au Congo dans un secteur où l'arsenal des textes et règlementation ne donne pas toujours d'emblée une idée claire de la sous-traitance pétrolière au République du Congo.

Avec des textes aérés et didactiques, ce livre se divise en deux grandes parties, dont la première porte sur le cadre juridique de la sous-traitance au Congo. Les auteurs relatent comment ce cadre juridique s'encadre lui-même dans un cadre général. Ils se sont employés à expliciter la notion de sous-traitance telle qu'elle s'applique au Congo, avant d'aborder le contexte particulier de la sous-traitance pétrolière dans un pays où cette ressource est l'épine dorsale de l'économie (Chap. 1et 2).

Cette première partie englobe aussi la présentation de la Commission d'agrément de la sous-traitance. Tandis que le cadre particulier de la sous-traitance traite, dans le fond, la particularité de la sous-traitance dans le secteur pétrolier (Chapitre III).

La couverture du livre

La seconde parie porte sur la sous-traitance du secteur pétrolier à l'épreuve des décrets pris en application de la loi n°28-2016 du 12 octobre portant Code des hydrocarbures du Congo.

Afin de permettre la sécurisation de l'emploi et du travail, les activités de sous-traitance du secteur pétrolier amont doivent se conformer, d'une part à la réglementation de l'emploi, la promotion et la formation du personnel (chapitre I) et, d'autre part, permettre aussi la sécurisation aux conditions et modalités de la prestation de service (chapitre II).

La sous-traitance est une espèce de modèle auquel les décrets pris dans les divers secteurs d'activités doivent se conformer.

Pour Roland Bembelly et Annicet Cyriaque Nassy Pratt, cette réglementation ne devrait pas se limiter exclusivement au secteur pétrolier, mais plutôt, s'étendre aux autres secteurs d'activités économiques qui sont tout aussi concernés à plein titre.

À signaler que la réglementation de la sous-traitance analysée dans le secteur pétrolier a fait l'objet d'une analyse attentive et rigoureuse; les règles du contenu local figurent aussi dans ce précis.

La sous-traitance est une réalité au Congo, d'où une urgence à en appréhender les contours et les règles. Tout citoyen congolais, opérateurs économiques et même les professionnels juridiques devraient prendre possession des outils juridiques qui donnent accès au champ laborieux des activités de sous-traitance au Congo. On ne s'improvise pas sous-traitance, insistent les deux experts en substance.

Ce précis de sous-traitance au Congo est donc un outil précieux pour se mouvoir dans un domaine bien réglementé et bien encadré pour ne pas faire de l'à-peu-près. Les deux auteurs ont eu l'idée de penser à aider ceux qui veulent se lancer dans la sous-traitance ou qui y sont déjà en autodidactes. L'ouvrage vient combler un vide : il fallait seulement y penser.

Pour les journalistes intéressés, cet ouvrage permet non seulement de maîtriser les questions de la sous-traitance, mais aussi et surtout, de comprendre davantage comment, et pourquoi il y a de nombreux faits et méfaits dans la sous-traitance au Congo.

Déogratias Madocie MONGO & Jean BANZOUZI-MALONGA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique de la République du Congo, Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, a visité le projet de valorisation des déchets organiques d'Eni Congo à Pointe Noire (République du Congo), ce 24 septembre 2020.

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique de la République du Congo, Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, a visité ce 24 septembre 2020 le projet d'Eni Congo pour la valorisation des déchets organiques et la valorisation en compost pour usage agricole.

Pour la réalisation de ce projet, démarré en octobre 2019, Eni Congo a installé sur deux de ses sites, un composteur d'une capacité de 150 tonnes /an , réduisant drastiquement le volume de déchets organiques produits par les sites industriels et les composés à usage résidentiel destinés à la décharge. Les déchets, transformés en compost organique, sont ensuite utilisés comme engrais dans les terres du projet agricole CATREP dans une perspective d'économie circulaire.

Le CATREP (Centre d'Appui Technique et de Ressources Professionnelles), qui fait partie du Projet Intégré de Hinda (PIH), est réparti sur une réserve foncière de 100 h et a pour objectif de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et la diversification de l'économie. Avec des activités de formation et des laboratoires, le CATREP promeut la recherche et l'innovation, y compris dans le domaine de l'agriculture biologique, et la valorisation des plantes médicinales. Depuis 2017, le CATREP a accompagné plus de 110 agriculteurs et coopératives, facilitant leur accès au marché.

La production de compost fait partie des initiatives «Waste to Value» lancées par Eni Congo en 2018 pour promouvoir l'économie circulaire et réduire l'impact environnemental des déchets de l'entreprise. D'autres initiatives sont le recyclage du plastique, le bio-traitement des déchets industriels huileux, des campagnes de sensibilisation sur les questions de protection de l'environnement.

Avec ce projet, Eni Congo vise à promouvoir la sécurité alimentaire ainsi que la croissance économique et la diversification, conformément aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Le projet est réalisé en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Contacts de l'entreprise :
Communication Externe de Eni Congo
Tel : 05-628-72-04/05-800-61-10
Email : Communication.Externe.enicongo@eni.com

LU POUR VOUS

Un essai philosophique sur l'essor de l'Afrique

Dans son ouvrage intitulé ''Esquisse d'une réflexion sur la problématique du développement en Afrique'', Raoul Nkassa situe le lecteur dans un imaginaire où le point de départ du développement de l'Afrique se trouve entre les mains des Africains eux-mêmes. Cet essai démontre que le socle de tout développement repose sur deux concepts clés, *«le bon sens»* et *«la responsabilité».*

Le livre, publié aux Editions Hémar, est subdivisé en deux grandes parties à travers cent vingt pages.

La première partie traite de la question du principe du développement en s'appuyant sur la locution proverbiale *«Qui veut voyager loin, ménage sa monture».*

Raoul Nkassa recommande, justement, une circonspection continuelle aux intellectuels africains dans l'exercice de leur mission.

Dans sa seconde partie intitulée *«le bon sens»* ou la raison et la problématique du développement en Afrique, il est effectivement question de faire bon usage de la raison en référence à René Descartes qui l'exprime clairement en termes de «bon sens». Dans ces passages, l'auteur dénonce un certain obscurantisme en Afrique partant de la mystification des enseignements au manque de transparence dans la gestion des biens publics. Le développement, selon lui, dépend au préalable de la volonté manifeste des Africains eux-mêmes.

De ce fait, en se référant au principe du développement, tout intellectuel africain a une part de responsabilité dans cette quête, du moment où chacun est tenu d'utiliser sa propre énergie intellectuelle pour en faire une force capable d'intervenir dans le souci du développement. C'est dans ce contexte que la non-participation des intellectuels autrement dit leur silence ou indifférence est remis en cause.

Raoul Nkassa

Aussi s'appuie-t-il sur une réflexion de Charles Zacharie Bowao stipulant que *«le silence des intellectuels sur l'inacceptable, tout comme leur activisme politique débordant, n'a jamais fait progresser de société humaine»* (p. 27).

Chaque intellectuel africain est finalement censé mettre au profit de la communauté le fruit de son savoir non pas pour se faire valoir mais tout simplement dans le but d'ouvrir une brèche au développement. Chacun agissant ainsi, les Africains parviendront à réaliser la maxime *«l'union fait la force»*, comme disait l'écrivain français Michel Quoist dans son ouvrage intitulé A cœur ouvert, *«il faut plusieurs arbres pour faire une forêt »*. Ici l'unité est source de progrès.

C'est l'Occident qui serait, selon l'auteur, l'image que l'Afrique aurait dû prendre en vue d'un développement qu'elle espère. A en croire Raoul Nkassa, *«si les Africains estiment être pauvres et, surtout, ne pas connaitre le développement, ce serait comparativement avec la société occidentale»* (p.78). Laquelle société demeure le point de mire du développement pour l'Afrique, pense-t-il.

Quant à la deuxième partie, *«le bon sens»* ou la raison et la problématique du développement en Afrique, elle rejoint la perspective cartésienne dans laquelle la raison humaine est prise comme le levier de la connaissance. Par conséquent, la problématique du développement en Afrique nécessite, toujours pour l'auteur, ce que Descartes appelle *«le bon sens»*, lumière naturelle que tout homme possède, qui selon Descartes est *«la chose du monde la mieux partagée».*

C'est à travers cette faculté que l'homme devient capable de distinguer le vrai du faux et le bien du mal. S'inscrivant dans cette même logique, l'Africain doit donc partir de la réalité présente pour se forger une identité favorable à son développement, au lieu de s'attarder sur une propagande politique stérile. Il faut par contre passer à l'action avec lucidité et responsabilité.

De même, l'auteur reconnaît que l'Afrique ne souffre pas d'une carence d'intellectuels capables de résoudre les problèmes majeurs de développement auxquels elle est confrontée. D'où, l'interpellation de ces derniers de sortir de leur mutisme devant des faits pouvant être pernicieux ou défavorables à court et à long terme. Le problème est d'une manière générale relatif à l'Afrique toute entière, et à l'Afrique centrale plus particulièrement.

Alors si l'on veut sortir l'Afrique de l'idéologie pour aboutir au pragmatisme, il suffit d'exploiter tout le génie dont elle regorge dans tous les plans, particulièrement en faisant bon usage de l'expertise. Autrement, le continent ne vivra que de la routine. La réflexion du philosophe congolais, Raoul Nkassa, balise une piste méthodique idoine pour que le développement en Afrique ne demeure pas une conquête de l'horizon.

Aubin BANZOUZI

FOOTBALL

Silvère Ganvoula, la gâchette congolaise de Bochum

Le VFL Bochum d'Allemagne a réalisé la saison passée une fameuse prise en s'attachant les services de l'attaquant international congolais Silvère Ganvoula, aujourd'hui meilleur canonnier de l'équipe.

Il joue au football sur les terrains congolais, ces jeunes gens! Puis, ils se décident un jour à prendre le chemin d'Europe, pour devenir professionnels. Silvère Ganvoula, cet athlétique avant-centre de 1,92m pour plus de 80kg, est de cette lignée.

Né le 22 juin 1996 à Brazzaville, le gosse contracte le virus du foot dans les terrains vagues du mwana-foot. Puis il intègre le centre de formation Gothia de Mfilou, dans le septième arrondissement. Là, Eddie Hudanski, alors sélectionneur des Diables-Rouges cadets et juniors, repère le prodige qu'il enrôle au Centre de formation de football en 2012. Le gabarit et le talent intrinsèque de Silvère ont impressionné le technicien français.

Mais, le public le découvre vraiment au sein du Patronage Sainte-Anne. Une saison seulement, hélas, car en 2014, il quitte le pays pour rejoindre le Raja de Casablanca (Maroc)! Depuis lors, Ganvoula bouge chaque année.

En 2015, l'avant-centre congolais signe à Elazigspor en Turquie (18 matches, 5 buts), puis en 2016 il atterrit en Belgique et s'engage au Westerlo (20 matches, 6 buts). Six mois plus tard, il convainc le meilleur club belge, Anderlecht, de le recruter pendant le mercato hivernal, mais Silvère reste en prêt à Westerlo pour assurer le maintien de cette équipe.

Silvère Ganvoula

En 2017, Anderlecht décide de prêter, sans option d'achat, Silvère au FC Malines. Il ne joue que 10 matches, sans le moindre but. Il n'empêche. Silvère attire le VFL Bochum d'Allemagne, club de deuxième division, qui lui donne sa chance. La première saison (2018-2019), il dispute 22 matches et n'inscrit que 5 buts. En 2019-2020, Silvère s'éclate. Auteur de 17 buts et 8 passes décisives en 30 matches, toutes compétitions confondues, il a franchi un palier important à tel point que le jeune international congolais suscite les convoitises. Il aura même été l'un des animateurs du mercato actuel en Allemagne. Mais pas seulement. Mayence, Schalke 04 et le Fortuna Düsseldorf, clubs de première division, ont approché Bochum mais leurs offres ont été tour à tour repoussées. Outre les clubs de Bundesliga, le Congolais commence aussi à attirer les regards de certains clubs espagnols, notamment Grenade et, surtout, Villarreal qui a pensé à Silvère Ganvoula comme possible successeur du Camerounais Toko Ekambi parti à Lyon (France). Un club turc, Besiktas, et surtout l'Ajax d'Amsterdam (Pays-Bas) se sont déplacés également pour le superviser. Et ce n'est pas tout, dit-on: des clubs anglais ne seraient pas indifférents aux qualités du Congolais, un faux lent mais pouvant aller vite et, surtout, disposant d'un très bon jeu de tête.

Aujourd'hui, à 24 ans, Silvère Ganvoula a donc tout pour se confirmer en Allemagne où les souvenirs de Macchambé Younga-Mouhani et de Rolf Guie-Mien, les deux seuls Congolais ayant brillé pendant longtemps en Bundesliga 1, sont toujours présents.

Jean ZENGABIO

RECONNAISSANCE

Enfin, des logements aux Lions indomptables

Depuis l'exploit inoubliable réalisé lors de la Coupe du monde 1990 en Italie, les Lions indomptables quarts finalistes de cette épopée attendaient d'être récompensés comme l'avait promis le Chef de l'Etat Paul Biya. C'est chose faite. Trente après, le Gouvernement camerounais ayant offert le 27 août dernier à chaque joueur un logement moderne.

Les Lions indomptables du Mondial 1990 en Italie

L'équipe nationale du Cameroun d'alors avait pour capitaine feu Stephen Tataw, et pour entraîneur le Soviétique Valéri Nepomniachi. Dans l'histoire, elle restera la première équipe africaine en quarts de finale d'un Mondial. C'était l'apothéose de la carrière pour cette génération.

Les héros ou leurs représentants sont donc désormais en possession des clés des logements promis par le Président de la République Paul Biya. Ces logements existaient déjà dans le portefeuille de la Société immobilière du Cameroun. Ce sont des appartements de trois chambres, avec salon, cuisine, salle de bain d'un confort tout à fait acceptable.

La satisfaction pouvait se lire sur les visages des Lions indomptables, mais aussi le soulagement de voir une promesse être accomplie, bien que trente ans plus tard.

Parmi les Lions présents à la cérémonie, on a noté les gardiens de but Thomas Nkono et Joseph-Antoine Bell, les attaquants Albert-Roger Milla et François Omam Biyick, le milieu de terrain André Kana Biyick, frère d'Omam, les défenseurs Thomas Libih, Jules-Denis Onana et Bertin Ebwellé, pour ne citer que ceux-là.

Les bénéficiaires n'ont pas boudé leur plaisir, malgré la longue attente. Thomas Libih, par exemple, saluant le geste du Chef de l'Etat, l'a exhorté à faire montre de la même générosité envers les futures générations des Lions indomptables.

Pour Albert-Roger Milla, révélation de cette Coupe du monde historique, cette récompense n'est pas usurpée. Elle est tout simplement le résultat du travail acharné que ses coéquipiers et lui ont abattu.

Le Président Paul Biya a donc respecté la parole donnée, en récompensant ses joueurs devenus mythiques, et dont certains d'entre eux comme Benjamin Massing, Louis-Paul Mfédé et Stephen Tataw ne sont malheureusement plus de ce monde.

A.-P MASSAMBA

ENTRETIEN...

Patrick Obemo, un homme à double facette

Enseignant-retraité, Patrick Obemo compte parmi les attaquants ayant fait la pluie et le beau temps de l'AC Léopards de Dolisie, à l'époque de feu président Maurice Nimi Tsati, dans les années 1970. Aujourd'hui membre du club départemental des marcheurs du Niari, il a bien voulu se prêter à nos questions.

Comment êtes-vous arrivé à l'AC Léopards?

**J'ai d'abord débuté dans AC Atome de Malembe, mon village natal, dans le district de Kimbangou. Mon talent étant hors du commun, les dirigeants m'ont amené au chef-lieu du district pour jouer dans AS Rivaux, leur équipe. Nous avions disputé beaucoup de match aussi bien à Dolisie qu'ailleurs, sans une défaite. Je ne manquais pas de scorer à chaque rencontre. Du coup, j'étais devenu la convoitise de toutes les équipes de la contrée. Admis au Brevet d'étude moyenne générale (BEMG) en 1977, je suis parti à Dolisie au lycée Vladimir Lénine, aujourd'hui lycée Victor Justin Sathou. Informés de ma présence à Dolisie, les comités de l'AC Léopards m'ont fait chercher et enrôlé dans leur équipe. J'avais pour coéquipiers Matamba, Dela, Hamed Ngouma, Charly Mouelet, ''Ray'' Kibouka, Rougou, Golema, la liste est longue. Je jouais au poste d'avant-centre. J'ai joué plusieurs matches au championnat national ancienne formule. J'ai croisé plusieurs fois les Jacques Ndomba ''Géomètre'', Fidissa, Tselansienne, Kekomi, ''Toatao'', Sadi ''Bleck'', Maboundou-Bitemo, Poati ''Hidalgo'', Makanga Laplata, Malonga Kapata, Maurice Ondjolet, etc.

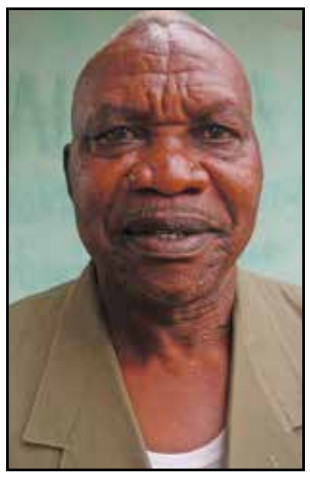

Patrick Obemo

Quels souvenirs gardez-vous de l'AC Léopards de Dolisie?

**C'est le président Maurice Nimi Tsati qui m'a surtout marqué. Photographe de son état, il me louait déjà un studio et assurait ma nutrition avec 500 frs chaque jour. A l'époque, 500 frs c'est comme 5.000 frs aujourd'hui. Cela m'a permis de bien faire mes études à Dolisie. C'est aussi grâce à lui que j'ai foulé pour la première le sol de Brazzaville. Il était pour moi plus qu'un tuteur.

Après avoir raccroché, pourquoi ne vous êtes-vous pas lancé dans l'encadrement des jeunes?

**L'encadrement, dans n'importe quelle discipline sportive, suppose avoir les moyens. Les jeunes ont du talent, mais la bonne volonté ne suffit plus. Ne dit-on pas un homme une mission des moyens!

On dit aussi de vous que vous êtes un artiste musicien.

**Après l'obtention du Bac, je suis allé à l'université Marien Ngouabi. Pour convenance personnelle, j'ai abandonné le sport pour faire de la musique. J'ai monté un groupe au nom de ''Feu vert''. Nous avions participé plusieurs fois à l'émission ''Les Jeunes talents'' de la Voix de la Révolution congolaise. Après ma formation d'enseignant, j'étais affecté à Pointe Noire, où j'ai monté au quartier Nkouikou un groupe tradi-moderne nommé GAF (Groupe d'animation funéraire), avec pour spécificité l'animation des veillées mortuaires. Ce groupe avait un répertoire alléchant, à tel enseigne qu'il était sollicité dans presque toutes les veillées de la place. J'ai traîné le groupe Bane ba libung (Les enfants de la mer) au BCDA pour avoir piraté mes œuvres. J'avais gagné le procès, mais la guerre est venue tout brouiller. Les titres comme Communiqué ; Me Mulelama, etc., se jouent et se dansent encore dans les veillées, partout. Revenu à Dolisie avec ma guitare acoustique, je me suis fait griot. Du coup, je suis devenu le griot départemental du Niari, lors des cérémonies officielles et culturelles.

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 ; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«BLUE SKY EXPRESS» SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 24, Avenue Litongu, quartier Wharf, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00068

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL -
MISE A JOUR DES PAGES DES STATUTS

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «BLUE SKY EXPRESS» SARL, reçu par le Notaire soussigné en date du 31 août 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 09 septembre 2020, folio 176/8, n°440; il a été décidé:
1-Du transfert du siège social du n° 24 Avenue Litongu, quartier Wharf, à l'Immeuble SIGI (Tour miroir rond-point Kassai), 2e étage, Centre-ville, Boîte postale: 5308, Pointe-Noire, République du Congo.
2-De la mise à jour des pages des statuts.
Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 septembre 2020, sous le n°CG-PNR-01-2020-M-00171, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 17 septembre 2020.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre- ville, B.P.: 1431 - Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64, République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE AFRICAINE DE DISTRIBUTION ET D'INDUSTRIE», EN SIGLE «SADI» SARL

Société à Responsabilité limitée
Au Capital de Francs CFA: 10 000 000
Nouveau capital de Francs CFA: 788 000 000
Siège social: Avenue du Havre, Zone Industrielle, Boîte postale 4293
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG/PNR/10 B 1355

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET MISE A JOUR DES STATUTS

I- Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la «SOCIETE DE DISTRIBUTION ET D'INDUSTRIE», en sigle «SADI» SARL, tenue à Pointe-Noire, en République du Congo, le 10 septembre 2020, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 16 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire le 17 septembre 2020, sous folio 182/11, n°496; les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:
-Augmentation du capital par incorporation des dividendes non distribuées de Francs CFA: 10 000 000 à 788 000 000;
-Mise à jour des statuts;
-Pouvoirs pour les formalités.
II- Il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement suite à l'augmentation du capital social reçue par le Notaire soussigné, le 16 septembre 2020, la libération de 7 780 parts nouvelles de 100 000
Francs CFA de valeur nominale par incorporation des dividendes non distribuées, portant ainsi le capital social de 10 000 000 à 788 000 000 de Francs CFA.
Mention modificative au RCCM n°CG/PNR/10 B 1355 a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 18 septembre 2020, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 21 septembre 2020.

Pour avis et mention,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

INSERTION LEGALE

«PERENCO EXPLORATION PRODUCTION»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de Francs CFA: 500 000 000
Siège social: Concession Liliane, quartier Ndjindji, Boîte postale: 743,
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2015-B14-00018

MODIFICATION DE DIVERS ARTICLES DES STATUTS - MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société «PERENCO EXPLORATION PRODUCTION», en date à Paris, en France, du 29 juin 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 08 juillet 2020 sous folio 126/4 n°3423, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 août 2020; Les résolutions suivantes ont été prises:

I-Résolutions à titre extraordinaire:
-Modification de l'article 18.2 des statuts de la société ;
-Modification de l'article 18.3 des statuts de la société ;
-Modification de l'article 19 des statuts de la société ;
-Modification de l'article 29.1 des statuts de la société ;
-Modification de l'article 30.2 des statuts de la société ;
-Modification de l'article 33.1 des statuts de la société;
-Modification du Titre IX et de l'article 48 des statuts de la société;
II-Résolutions à titre Ordinaire:
-Ratification de la cooptation de Monsieur Denis CLERC-RENAUD en qualité d'Administrateur;
-Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
-Pouvoirs pour accomplir les formalités.
Mention modificative a été effectuée par le dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 août 2020, conformément à la législation en vigueur, sous le n°CG-PNR-01-2020-M-00128.

Fait à Pointe-Noire, le 17 septembre 2020.
Pour mention et avis.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 – Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«PAPSI YA BISSO»

En sigle «PYB» SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Quartier Songolo, Boîte postale: 474, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/14 B 332

AGREMENT DE CESSION DES PARTS SOCIALES - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE - MISE A JOUR DES STATUTS

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «PAPSI YA BISSO», en sigle «PYB» SARL, reçu par le Notaire soussigné en date du 9 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, folio 176/3, n°435 ; les associés de ladite société ont décidé:
1-De l'agrément de cession des parts sociales;
2-De la modification de l'objet social de la société.
En conséquence de cette résolution, l'article 2 des statuts se présente ainsi qu'il suit:
«Article 2: Objet social
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
-Fabrication et vente d'objets d'art et décoration d'intérieur;
-Conseils dans le domaine de l'activité ci-dessus citée.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
3-Du changement de la dénomination sociale en «NA INZO» SARL ;
4-De la mise à jour des statuts.
Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 septembre 2020, sous le numéro 20 DA 535, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 17 septembre 2020.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE KOMBELLY DA INVESTISSEMENT, en sigle « S.D.K.I.»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F. CFA: 1.000.000.
Siège social: Quartier Mayinga, Pointe-Noire, République du Congo ;
RCCM: CG/PNR/19 B 368.

EXTENSION DES ACTIVITES- MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 15 Septembre 2020,
enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 180/2 N° 465, il a été décidé l'extension des activités de la société dans la ville de Pointe-Noire et la modification de l'objet social ainsi qu'il suit:
Extension des activités: L'associé unique a créé deux établissements dans le ressort, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Premier établissement:
Dénomination: SKD Market
Activités: Super marché (vente des produits alimentaires), Boucherie, Snack bar; Station de service.
Adresse: Ex-péage de Ngoyo, Pointe-Noire, République du Congo.
Deuxième établissement:
Dénomination: Complexe Scolaire Ruisseau Des Merveilles
Activités: Enseignement maternel, primaire et secondaire, Centre de formation
Adresse: Arrêt deux poteaux, quartier Tchimbamba, Pointe-Noire, République du Congo.
Modification de l'objet social: L'objet social est désormais étendu aux activités suivantes: Super marché (vente des produits alimentaires), Boucherie, Snack-bar, Station de services; Enseignement maternel, primaire et secondaire, Centre de formation.
Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, le 15 Septembre 2020, et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro M2/20-709.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

ENTREPRENARIAT

Mme Yvonne Adelaïde Mougany ministre des PME, de l'artisanat et du secteur informel en visite à Total Startup Center

En visite de travail à Pointe-Noire, Mme la ministre des PME, de l'artisanat et du secteur informel a fait une importante étape à Total Startup center, incubateur de projets de la société pétrolière. C'était le jeudi 17 septembre dernier. Mme Yvonne Adelaïde Mougany s'est fait présenter le travail innovant de cet incubateur par M. Martin Deffontaines, directeur général de Total E&P Congo.

Au centre la Ministre Adélaïde Mougany et Martin Deffontaines

Situé en plein coeur de Pointe-Noire, l'incubateur d'entreprise de Total E&P Congo est un espace collaboratif et dynamique pour l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets. Des ateliers thématiques, des séminaires, des rencontres avec des financeurs et des dirigeants d'entreprise de premier plan figurent parmi les nombreux avantages mis à la disposition des porteurs de projets innovants. Ils bénéficient en outre d'une aide à la confection de leur business plan, incluant des études de marché et bien d'autres facilités.

En plus de l'offre d'accompagnement aux startups, Total Startup Center entend aussi nouer des partenariats solides avec des acteurs reconnus dans les domaines de l'accompagnement et le développement des entreprises.

Ce projet qui intègre la responsabilité sociétale de Total E&P Congo place le soutien de l'entreprenariat privé congolais au cœur de sa stratégie et de ses principales priorités. Cela se traduit depuis plusieurs années, par la mise en œuvre d'une politique visant le développement économique local, soutenu par l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Au cours de sa visite de l'incubateur de Total E&P Congo, Mme la ministre des PME, de l'artisanat et du secteur informel s'est faite présenter les sept premiers projets sélectionnés par Total E&P Congo en janvier dernier. Il s'agit de projets portés par des jeunes entrepreneurs, et qui sont tous aussi originaux les uns que les autres. Par exemple le projet *"We are Gold-Banana"* qui est un projet de production de farine de banane ; une farine qui se prête aussi bien aux préparations culinaires, pâtissières que cosmétiques. Riche en potassium et en magnésium, elle est 100% naturelle, sans gluten, ni additifs, et idéale contre les problèmes digestifs et d'autres ennuis de santé.

Un autre projet porté par AndrewTech est relatif à l'efficience de l'énergie active. Cette startup vise l'accompagnement des sociétés et entités désireuses de maîtriser leur consommation électrique. Elle met à la disposition de sa future clientèle une solution de mesurage de la consommation énergétique et un accompagnement adapté à chaque situation.

«Il faut commencer par féliciter Total, qui est toujours présent dans ce genre d'activités, à savoir sa capacité d'intervention dans les domaines autres que le secteur pétrolier. C'est un partenaire qui accompagne les jeunes dans le domaine de l'entreprise et c'est sa manière également de participer à la politique de diversification de l'économie congolaise», a souligné Mme Yvonne Adélaïde Mougany.

La ministre s'est réjouie de ce que l'accompagnement de Total E&P Congo se concrétise d'année en année, touche les jeunes et participe à la diversification de l'économie congolaise.

« La plupart des projets développés par les jeunes porteurs sont dans cette dynamique de diversification de l'économie, afin d'attirer au Congo certaines opportunités. Il faut sensibiliser davantage sur le dispositif que l'Etat a mis, c'est-à-dire les écosystèmes d'accompagnement des entreprises. Il faudra aussi accompagner à l'importation, afin d'apporter l'assistance commerciale», a dit Mme la ministre.

La ministre écoutant les explications d'un jeune porteur de projet

La satisfaction a été grande aussi de la part de Martin Deffontaines, directeur général de Total E&P Congo : *«Je remercie Mme la ministre pour cette visite. C'est la preuve d'encouragement de cette initiative. Cet incubateur est une petite pierre dans l'édifice de construction de la diversification de l'économie. Ces jeunes que nous accompagnons, on les aide, mais ils apportent énormément leur savoir-faire. Car avec la proximité des jeunes extrêmement dynamiques nous arrivons nous même à être plus habiles, à être plus entrepreneur»* a dit le Directeur général de Total E&P Congo.